

PROCÈS VERBAL **Séance du Conseil Municipal** **Du 25 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel		Excusé pouvoir M. LEONETTI	19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir M. VALAT
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 TONARELLI Pierre	P		21 DARDENNES Julien		Excusé pouvoir M. VILLE
4 CHAVE Sophie	P		22 VILLE Audrey	P	
5 FARCI Claude	P		23 ADAMI Eric	P	
6 BALTZ Joëlle	P		24 MEPPI Francette		Excusée pouvoir M. BALTZ
7 PASQUALETTO- AMIEL Agnès	P		25 VALAT Gérard	P	
8 BOUCHET Grégory	P		26 PONS Alain	P	
9 TCHELEKIAN Caroline	P		27 AMARO Romain	P	
10 PATOT Gérard		Excusé pouvoir M. LEUCA	28 FIORILE-REYNAUD Joëlle		Excusée pouvoir M. AMARO
11 LEUCA Vincent	P		29 NICOLAÏ Michèle	P	
12 SLISSA Monique	A	Absente	30 MELCHIONNE DELAVEAU Cathia	P	
13 BOISGARD Patricia	P		31 SCAMARONI Michel		Excusé pouvoir M. MELCHIONNE DELAVEAU
14 RÉAU Sylviane		Excusée pouvoir M. MUSSO	32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 LONG Didier		Excusé pouvoir M. TONARELLI	33 FUSONE Maximilien	P	
16 VASSALO Carine	P		34 COCH Emeline	P	
17 VEGA Fabrice	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 MUSSO Jean - Philippe	P				

Excusé(e)s : AMIEL Michel – PATOT Gérard - LONG Didier – REAU Sylviane - BITTARD Mihaëla - DARDENNES Julien – MEPPI Francette – FIORILE REYNAUD Joëlle - SCAMARONI Michel

Absent : Monique SLISSA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Marc LEONETTI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Audrey VILLE

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 juin 2025

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan climat-air-énergie-territorial - réaffectation transition énergétique 2021 (dossier ac-016332) travaux de rénovation énergétique du Dojo ROCCI.

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité - aménagements et travaux des équipements sportifs au complexe Jean Roure et à la piste BMX Michel COLUCCI (coût réel 99 500€).

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité - aménagements et travaux des équipements sportifs au complexe VITRIA (coût réel des travaux 99 900€ HT).

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité - aménagements des équipements sportifs au stade Basile Boli, aux boulodromes Plan-des-Pennes et du village, au dojo Voilerie et au stade Voilerie (coût réel 99 000€ HT).

En date du 26/06/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Mme B et M. A tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire, n° PC 013 071 24 C0038 délivré le 10.12.2024 à une société SAS X23, pour la construction d'une maison individuelle sis Chemin de Versailles.

En date du 16/07/25 : Désignation d'un avocat pour représenter la commune et se constituer partie civile suite à l'incendie qui s'est déclaré le 8 juillet 2025, ayant occasionné de nombreux dommages sur la commune.

En date du 21/07/25 : Assurance – acceptation d'indemnisation de la compagnie BPCE Assurances IARD d'un montant de 3144,33€ suite au sinistre du 2 juillet 2024.

En date du 23/07/25 : Assurance – acceptation d'indemnisation de la compagnie AIG EUROPE SA d'un montant de 851€ suite au sinistre en date du 19 juin 2025.

En date du 21/08/25 : Assurance – acceptation d'indemnisation de la compagnie ALLIANZ d'un montant de 2720,64€ suite au sinistre en date du 15 août 2024.

En date du 10/09/25 : Assurance – acceptation d'indemnisation de la compagnie ALLIANZ d'un montant de 2656,80€ suite au sinistre du 6 février 2025

En date du 11/09/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par la société « GROUPE NOJA », exploitant le restaurant « Royal Kechmara » situé au sein du bâtiment D du centre commercial Barnéoud, à Plan de Campagne demandant l'annulation de l'arrêté municipal n° DST19X2025 du 7 août 2025 par lequel le maire a ordonné la fermeture immédiate de l'établissement.

En date du 11/09/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par les conjoints G devant le Tribunal Administratif de Marseille, contre le permis de construire n° 013 071 24 C 00 54 délivré le 07/02/2025 à Mme S et Monsieur V.

En date du 11/09/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par M. O et Mme G devant le Tribunal Administratif de Marseille, contre le permis de construire n° 013 071 24 C 00 54 délivré le 07/02/2025 à Madame S et Monsieur V.

Tableau des Marchés publics attribués en juin, juillet et août 2025

COMMANDE PUBLIQUE

- 1 - FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE TELEGESTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC
- 2 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES ERP ET IOP DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC
- 3 - TRAVAUX NEUFS, RÉPARATION ET MAINTENANCE DES TOITURES
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC
- 4 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT BLAISE AVENANTS N°2 ou 3 LOTS 1, 2, 3, 4

RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET

FINANCES

- 5 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'AIDE A LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- 6 - DEMANDE DE PROROGATION DU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT
- 7 - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES

EMPLOI – INSERTION

- 8 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)
- 9 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'ADHESION ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX ET DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DE PERSONNEL A LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

- 10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LES PENNES MIRABEAU/SEPTÈMES LES VALLONS
- 11 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°208x20
- 12 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE VOLUME 2 DE L'EDDV ETABLI SUR LA SECTION AO N°406 PARCELLES AO 452-351
- 13 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLE AO 473

14 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE - PARTIE DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

15 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS – PARTIE DE LA PARCELLE AS 84

16 - ENQUÊTE PUBLIQUE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE PLAN DE CAMPAGNE

RAPPORTEUR : Alain PONS

CAUSE ANIMALE

17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION AILES DE LA PA EXERCICE 2025

RAPPORTEUR : Caroline TCHELEKIAN

PETITE ENFANCE

18 - DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN APPEL PROJET PETITE ENFANCE

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORTS

19 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALE - MISE A JOUR DE LA LISTE DES UTILISATEURS EXONERES

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TWIRLING CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2025

21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DE LA VOILERIE - EXERCICE 2025

RAPPORTEUR : Le Maire

RESSOURCES HUMAINES

22 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2025 AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PENNES MIRABEAU

23 - CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

♦♦♦♦♦

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

M. LEONETTI : Bonsoir à tous. Je vous prie d'excuser l'absence de M. AMIEL. C'est donc moi qui vais présider la séance aujourd'hui. Nous allons procéder à l'appel, Audrey.

Mme VILLE procède à l'appel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2025

M. LEONETTI : Procès-verbal de la séance du 26 juin. Des questions ? M. FUSONE.

M. FUSONE : Bonsoir à tous. Lors du dernier Conseil municipal, dans le PV p. 23, M. AMARO disait que nous avons approuvé totalement le projet de La Gavotte pour une voie à double sens. Ce qui est totalement faux. J'ai ressorti le projet et c'était bien dans le projet un sens unique, donc vous avez bien voté dans le projet pour le sens unique de La Gavotte.

M. LEONETTI : D'autres questions ? M. AMARO.

M. AMARO : Avant d'en arriver à la question, vous donnez de fausses informations puisqu'effectivement, nous avons voté pour le projet de La Gavotte qui consistait en de la végétation, qui a disparu puisqu'il n'y a aucun arbre planté sur le secteur. Et c'est pour ça que nous avons changé d'avis, nous avons soutenu le projet municipal au départ qui prévoyait sur le secteur une piste cyclable, de la végétation, une crèche, une école, un foyer intergénérationnel, ainsi qu'une médiathèque. Donc nous avons totalement soutenu le projet parce que nous ne sommes pas une opposition qui d'oppose à tout par principe. Le projet était très positif pour la population et il n'était pas à ce moment-là question du moindre sens unique. Pour preuve, à l'époque – Mme le Maire était Mme SLISSA –, il y avait des arrêtés municipaux qui étaient de deux ans, temporaires pendant les travaux. À l'époque, le précédent maire avait promis à la population que ce serait seulement pendant les travaux. On va faire une réunion avec les riverains, ce qui nous permettra d'avoir tous les éléments. On voit ensemble après pour planifier la réunion avec grand plaisir. Et nous avons changé d'avis puisque comme le voient les Pennois, il n'y a plus de foyer intergénérationnel, il n'y a plus de crèche, il n'y a pas un seul arbre, il n'y a pas de pistes cyclables et la voie en sens unique qui avait été prévue pour quelques années le temps des travaux est restée de manière définitive. Mais on échangera avec les riverains, on organisera cette réunion avec grand plaisir.

M. FUSONE : Continuez à mentir. Vous avez voté pour un sens unique, arrêtez de mentir, vous êtes un menteur...

M. LEONETTI : S'il vous plaît, merci. M. AMARO, posez votre question.

M. AMARO : Merci. En page 6, il est évoqué le Plan Local de l'Habitat, qui prévoit le passage de notre commune à 26 500 habitants en 2030. C'est une démarche que vous avez enclenchée vous, la majorité. Nous sommes aujourd'hui à 23 000 habitants, ce qui veut dire qu'il manque encore 3 500 habitants qui vont arriver au travers des projets de construction que vous avez votés et que vous avez travaillés avec la Métropole dans le cadre du plan Local de l'Habitat. Une question, M. BOUCHET et M. LEONETTI, au vu des inondations qu'ont vécu encore de nombreux quartiers à La Gavotte, à La Cité Haute ou dans d'autres endroits de notre commune dimanche dernier, que pensez-vous de la capacité des Pennes-Mirabeau, sans avoir adapté la capacité à absorber les eaux fluviales ? Puisque sous le mandant actuel et le mandat précédent, aucun euro n'a été engagé – M. MUSSO, vous étiez Adjoint aux Finances – pour absorber les eaux fluviales sur La Gavotte, sur La Cité Haute. Que pensez-vous de la capacité

des Pennes-Mirabeau à absorber encore 3 500 habitants de plus, soit plus de 1 000 logements, alors que nous subissons des inondations à chaque pluie ? Merci.

M. LEONETTI : Pour vous répondre, encore une fois, le PLH comme vous le savez prévoyait beaucoup de projets privés, pour lesquels on a pu réduire le nombre de logements. Et comme vous l'a souvent dit M. Michel AMIEL, le PLH est un document qui n'est pas toujours suivi. En ce qui concerne le fait de ne pas avoir mis d'argent sur des travaux concernant les inondations, c'est totalement faux. Je peux vous dire que sur la Gavotte, des travaux ont été faits et il y a encore des travaux qui sont programmés. Malheureusement, ce sont des compétences de la Métropole et ça demande du temps. On a demandé lors d'une réunion avec la Métropole, bien avant les inondations, un schéma directeur sur le quartier de La Gavotte. M. BOUCHET, si vous voulez compléter.

M. AMARO : Juste une précision pendant que le micro passe, quand vous parlez de Métropole, qui sont les deux élus métropolitains de la commune qui doivent justement aborder ce sujet ?

M. BOUCHET : Vous le savez très bien, ce sont M. AMIEL et Mme CHAVE, vous leur poserez des questions si vous voulez. Moi j'ai juste une précision sur votre demande concernant les travaux qui doivent être faits à La Gavotte pour éviter ces inondations qui sont très compliquées à gérer bien entendu, vous le savez. Depuis des années, on a fait tous les bassins de rétention d'eau nécessaires sur notre commune pour éviter l'envoi de toute l'eau concernant le point bas qui est le chemin de la Bédoule. Il reste un bassin de rétention qui, honnêtement, dans les conditions exceptionnelles qu'on a vécues, peut-être atténuera l'eau. Mais c'est un bassin de rétention qui est demandé sur la ville de Septèmes et Septèmes ne nous donne pas l'autorisation pour pouvoir le faire. Donc à partir de là, c'est compliqué pour nous. M. LEONETTI vous a confirmé qu'on a fait des travaux et on essaie au maximum d'aider les gens. On a pris des arrêtés pour fermer la route et éviter qu'il y ait des drames. Malheureusement les conditions météorologiques et le climat sont compliqués, je le conçois.

M. AMARO : Admettons que les faits soient ceux que vous décrivez. Comment du coup peut-on ne serait-ce que projeter des logements sur la Gavotte ? Comment a-t-on pu valider ceux qui sont en train de se faire derrière l'église ? Comment on peut valider ceux qui vont se faire, puisque le Plan Local de l'Habitat a fait 100% de logements, on a eu le débat déjà M. LEONETTI ? Peu importe, avec les logements qui ont déjà été construits, comment peut-on encore accueillir de nouveaux ou ceux en cours sachant que la situation est bloquée ?

M. BOUCHET : Encore une fois ce n'est pas le lieu aujourd'hui, le PLH, vous le savez, c'est un document opposable aux tiers qui peut être négocié. Les logements qui sont prévus l'étaient avant le PLH qui est sorti. Sur les logements de La Gavotte, vous avez votre idée, on a la nôtre. En temps voulu, le débat sera ouvert, aujourd'hui en Conseil municipal, ce n'est pas le cas. Après, si vous souhaitez continuer...

M. LEONETTI : Pour ce qui concerne la Cité Haute, je vous confirme aussi que des travaux ont été effectués. D'ailleurs, je peux vous assurer que le bassin de rétention – on ne va pas parler de ces grosses pluies tombées dernièrement – a bien fonctionné. Un travail a été fait sur la voie pour renvoyer l'eau dans le bassin de rétention. Et comme l'a dit Grégory, on n'est pas les seuls, d'autres communes ont été très impactées aussi. On va avoir je pense c'est vrai de plus en plus d'inondations, et il va falloir prévoir d'y remédier. Mme COCH.

Mme COCH : Bonsoir à tous. Puisque l'on parle de bassin de rétention qui serait très utile sur la commune de Septèmes, quels sont les moyens de négociation qui ont été effectués avec la commune de Septèmes, et quels sont les points qui restent bloquants aujourd'hui ? Y a-t-il des procédures qui ont été intentées à l'encontre de cette commune pour obtenir le bassin de rétention ?

M. LEONETTI : Avec la commune de Septèmes, on en a longuement parlé, ça fait longtemps que ça dure. Le dernier point bloquant en date est qu'une enquête a fait ressortir des arbres remarquables dans cette friche. Je ne saurais pas vous dire le nom de l'arbre. On continue à voir avec Septèmes parce que ce bassin prendrait toute l'eau qui descend de La Gavotte et aurait vraiment une efficacité importante.

Mme COCH : Donc là, vous en êtes au niveau des études ?

M. LEONETTI : Non, les études ont été faites et on essaie, on pousse. M. MOLINO a fait aussi un courrier à la Métropole puisqu'il abonde maintenant dans notre sens. Mais il y a des délais administratifs, ça traîne.

Mme COCH : Donc le point bloquant n'est plus qu'administratif ?

M. LEONETTI : Oui.

Mme COCH : Merci.

M. LEONETTI : Mme MELCHIONNE.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Merci. Au mois de juin, nous avons posé une question concernant la ligne financière 65888 qui s'appelle « Autre ». C'est un intitulé particulièrement flou. Il était à 279 000 euros et passait sur les derniers comptes à 450 000 euros. On voulait savoir pourquoi il y avait une telle différence, à quoi allait servir cet argent et on ne nous a nous toujours pas répondu, on est au mois de septembre. Vous deviez nous répondre et entre juin et septembre, il ne s'est toujours rien passé, donc nous n'avons toujours pas la réponse à cette question. Peut-être que M. BOUCHET peut nous répondre ?

M. LEONETTI : Je vais vous répondre et peut-être que Grégory va approfondir. Ce sont surtout des provisions pour les contentieux des RQG.

M. BOUCHET : J'avais répondu à Jean-Philippe, je pensais qu'on vous avait répondu, on s'excuse. Dans tous les cas, on vous fera un courrier pour vous donner les explications. C'est par rapport à des provisions concernant les contentieux du dossier RQG à La Gavotte.

M. LEONETTI : Je mets aux voix le dernier procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan climat-air-énergie-territorial - réaffectation transition énergétique 2021 (dossier ac-016332) travaux de rénovation énergétique du Dojo ROCCI

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité - aménagements et travaux des équipements sportifs au complexe Jean Roure et à la piste BMX Michel COLUCCI (coût réel 99 500 €).

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité - aménagements et travaux des équipements sportifs au complexe VITRIA (coût réel des travaux 99 900 € HT).

En date du 2/06/25 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité - aménagements des équipements sportifs au stade Basile Bali, aux boulodromes Plan-des-Pennes et du village, au dojo Voilerie et au stade Voilerie (coût réel 99 000 € HT).

En date du 26/06/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Mme B et M. A tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de

construire, n° PC 013 071 24 C0038 délivré le 10.12.2024 à une société SAS X23, pour la construction d'une maison individuelle sis Chemin de Versailles.

En date du 16/07/25: Désignation d'un avocat pour représenter la commune et se constituer partie civile suite à l'incendie qui s'est déclaré le 8 juillet 2025, ayant occasionné de nombreux dommages sur la commune.

En date du 21/07/25 : Assurance - acceptation d'indemnisation de la compagnie BPCE Assurances IARD d'un montant de 3144,33 € suite au sinistre du 2 juillet 2024.

En date du 23/07/25 : Assurance - acceptation d'indemnisation de la compagnie AIG EUROPE SA d'un montant de 851 € suite au sinistre en date du 19 juin 2025.

En date du 21/08/25 : Assurance - acceptation d'indemnisation de la compagnie ALLIANZ d'un montant de 2720,64 € suite au sinistre en date du 15 août 2024.

En date du 10/09/25 : Assurance - acceptation d'indemnisation de la compagnie ALLIANZ d'un montant de 2656,80 € suite au sinistre du 6 février 2025

En date du 11/09/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par la société « GROUPE NOJA », exploitant le restaurant « Royal Kechmara » situé au sein du bâtiment D du centre commercial Barnéoud, à Plan de Campagne demandant l'annulation de l'arrêté municipal n° DST19X2025 du 7 août 2025 par lequel le maire a ordonné la fermeture immédiate de l'établissement.

En date du 11/09/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par les consorts G devant le Tribunal Administratif de Marseille, contre le permis de construire n° 013 071 24 C 00 54 délivré le 07/02/2025 à Mme Set Monsieur V.

En date du 11/09/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par M. O et Mme G devant le Tribunal Administratif de Marseille, contre le permis de construire n° 013 071 24 C 00 54 délivré le 07/02/2025 à Madame S et Monsieur V.

M. LEONETTI : Avant de passer à l'ordre du jour, vous avez vu qu'il y a une délibération hors ordre du jour. On la passera à la fin du Conseil. Pour commencer, il y a un certain nombre de décisions. Avez-vous des questions ? M. MUSSO.

M. MUSSO : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Concernant les décisions qui sont présentées, les premières qui concernent des demandes de subvention ont été prises en juin. Il y en a quatre au total. La première est une demande de subvention qui concerne une réaffectation, puisqu'on était sur une demande par rapport au Plan Climat Air Énergie, et nous avons une réaffectation pour le dojo de Rocci. S'agit-il bien de la délibération 21110, qui est du coup reportée, et qui était initialement inhérente je crois à des travaux de toiture au service technique ? Est-ce que c'est bien ça d'une part ? Et est-ce que l'on pourrait avoir des explications du coup de ce que ça devient par rapport au dojo ? Ainsi que pour les trois décisions suivantes. Et la question qui va derrière, c'est que ce sont des décisions qui ont été prises le 2 juin, pourquoi on ne les a pas traitées en Conseil municipal ? Quelle est la motivation ? Et pourquoi aujourd'hui, alors que nous avons un Conseil municipal le 26 juin ?

M. BOUCHET : Pour la première question, je répondrai par écrit parce qu'honnêtement, je n'ai pas la réponse, mais c'est une réaffectation sûrement et comme tu étais notre Adjoint aux Finances, tu as sûrement la réponse. Pour les dates, vous le savez, on a la possibilité de prendre des décisions concernant des demandes de subventions. Pour les trois autres décisions, c'est une modification du coût réel de l'opération, mais ça ne modifie en aucun cas le montant subventionnable et la subvention escomptée. J'ai vérifié parce que moi aussi je me suis posé la question. Après, la date du 2 juin, c'est surtout parce qu'on a reçu les derniers devis et qu'on n'a pas eu le temps de suite de les enrôler, tout simplement.

M. MUSSO : Donc ce sont des demandes qui avaient déjà été formulées pour les trois subventions ?

M. BOUCHET : Oui. En fait, on a modifié le coût réel total de l'opération, mais ça ne modifie pas le montant subventionnable qui est plafonné à 85 000 euros, avec une subvention escomptée de 78 000 euros.

M. MUSSO : OK. Et concernant le dojo, c'est quoi les travaux exactement ?

M. BOUCHET : C'est une reprise de la toiture et des volets.

M. LEONETTI : Pas d'autres questions ?

Mme GORLIER : Bonsoir. Au sujet de ces décisions, en date du 11 septembre 2025, il y a la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par un consort devant le Tribunal administratif de Marseille. Nous avons besoin de visibilité concernant l'avocat et le sujet de ce permis de construire, quelles constructions cela concerne et où.

M. LEONETTI : Ce sont des voisins qui jouxtent une propriété et ne veulent personne à côté. Cela démarre toujours par un contentieux et un recours gracieux. Ce recours gracieux, les services l'analyse – j'ai une entière confiance dans le Service Urbanisme – et après ça part en contentieux et au Tribunal Administratif, et on est obligés de prendre un avocat. C'est toujours pareil. Les trois délibérations que vous avez là concernant une propriété qui jouxte une autre propriété déjà existante et le voisin attaque la Mairie et le permis de construire, pour différentes raisons, chacun a sa raison.

Mme GORLIER : On ne peut pas savoir où c'est situé ?

M. LEONETTI : On est sur des affaires privées, c'est parti en contentieux et on verra après ce qu'il en ressort, qui aura raison et s'il y a une annulation de permis ou pas. Mais comme je vous le dis souvent, on n'aime pas trop avoir quelqu'un à côté de chez soi. M. AMARO.

M. AMARO : Une question toujours concernant les décisions prises par M. le Maire, en date du 16 juillet, il y a eu la désignation d'un avocat pour représenter la commune et se constituer partie civile suite à l'incendie qui s'est déclaré le 8 juillet 2025 ayant occasionné de nombreux dommages sur la commune. Il s'agit du secteur du Jas de Rod qui a été touché par cet incendie. Il nous a été donné comme information par plusieurs assureurs, que Pacifica qui est l'assureur du tiers à l'origine de l'incendie se serait retourné contre la commune pour deux manquements : le premier concernant les bornes à incendie qui ne marchaient pas sur le plateau du Jas de Rod le jour de l'incendie et le deuxième concernant le manquement sur le débroussaillage aux alentours des parcelles et des chemins communaux. Quelle visibilité vous pouvez nous donner sur ça, M. LEONETTI ?

M. LEONETTI : En ce qui concerne les bornes à incendie, je peux vous dire qu'elles fonctionnaient. Les bornes à incendie fonctionnent, puisqu'elles sont suivies et par les pompiers et par notre service.

M. AMARO : Les agents du CCFF ont précisé qu'elles ne fonctionnaient pas le jour J.

M. LEONETTI : Alors il faudra qu'ils nous signalent celles qui ne fonctionnaient pas. Quand on dit « ne pas fonctionner », pour vous rejoindre M. AMARO, c'est vrai que vous êtes très haut sur la Jas de Rod et quand on tire énormément, il faut savoir qu'une borne à incendie ne sert pas pour éteindre le feu. Beaucoup de gens se trompent : la borne à incendie sert à remplir les camions. Parce que si on se met à une borne à incendie avec un tuyau, il faut une pompe intermédiaire pour tirer. J'ai eu le cas et j'ai voulu l'utiliser, elle ne fonctionnait pas. Et j'ai

expliqué que non, elle fonctionne. Seulement pour fonctionner, une borne à incendie sert au remplissage des camions.

M. AMARO : Du coup, ce sont les pompiers et les agents du CCFF qui eux savent utiliser les bornes à incendie qui le signalent. Après, c'est juste une question, quelle visibilité vous pouvez nous donner sur les démarches de PACIFICA qui incrimine la commune sur ces deux sujets ?

M. LEONETTI : Il y a plusieurs incriminations, la Ville de Marseille, l'État, et même les pompiers qui ne seraient pas intervenus assez rapidement. Dans ces cas-là, on essaie de se retourner contre tout le monde.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN JUIN, JUILLET ET AOÛT 2025.

M. LEONETTI : S'il y a des questions sur les marchés, Joëlle pourra vous répondre. Pas de questions, donc on passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 – FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. LEONETTI : La délibération 1, Mme BALTZ.

Mme BALTZ : Bonsoir à tous et à tous. Avec cette délibération, nous lançons la mise en place d'un système de télégestion de notre éclairage public et sportif. Concrètement, deux acteurs vont intervenir : SIGNIFY qui fournit la technologie, les mises à jour, les garanties et l'interfonctionnement avec nos outils numériques ; et LUMINECH qui installe et assure la maintenance. Ce système permettra de piloter nos lumières à distance, d'adapter l'intensité lumineuse aux besoins, de détecter rapidement les pannes, et surtout de réduire nos consommations et nos dépenses énergétiques. Il est important de rappeler que la télégestion n'est pas la Smart City. La télégestion représente une solution technique ciblée conçue pour contrôler et optimiser l'éclairage public, objet de ce marché. Alors que la Smart City est une approche globale de l'aménagement urbain utilisant la télégestion, mais aussi d'autres technologies et données. Il est possible d'ajouter d'autres composants, comme des capteurs, des données et différents logiciels pour gérer le trafic, la propreté, l'énergie et la sécurité. Aujourd'hui, nous déployons une brique technique concrète et utile qui relève de nos compétences et conforme à notre engagement. La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 15/09/2025 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SIGNIFY France pour un montant maximum de 650 000€ HT. Je vous remercie.

M. LEONETTI : M. MUSSO.

M. MUSSO : Merci pour ces précisions et surtout pour la précision de la différence entre la Smart City et la télégestion. Cette délibération vient conclure la phase de rénovation qui a été engagée sur la commune avec le point d'entrée qui était, on l'avait évoqué, le changement des luminaires, et en sortie la mise en place d'une Smart City. C'était donc ce qui était initialement prévu. On voit donc aujourd'hui qu'on passe d'une solution de Smart City à une solution de télégestion. Pour être bien précis comme vous l'avez été sur la distinction et sur les engagements qui étaient pris, je reviendrai simplement sur le compte-rendu du Conseil municipal du 27 février lorsque nous avons débattu du débat d'orientation budgétaire. M. le Maire disait avoir décidé de lancer dès cette année le système de Smart City, et en plus un système sophistiqué de Smart City. Donc il s'agissait bien de mettre en place de la Smart City. Il

s'agit aujourd'hui d'une volte-face, on passe d'un système sophistiqué à une approche de solution de Smart City. Et là je cite l'analyse des offres qui a été présentée en commission le 15 septembre dernier.

Du coup, quatre questions. La première pour vous, Monsieur l'Adjoint aux Finances, est-ce que ce sont des contraintes financières qui ont réorienté ce projet ? Autre question un peu plus technique, vous avez parlé de la maintenance, est-ce que vous pouvez nous rappeler à combien va s'élever le coût de la maintenance ? D'autre part, comment sera assurée la prise en charge de l'évolution du réseau ? Je précise : si on crée une voie et qu'on rajoute des luminaires, de quelle manière va-t-on intégrer ces derniers dans le système de télégestion ? Et dernière question, à quel moment on pourra passer à un système de Smart City ? Je pose cette question parce que dans l'analyse des offres, il était précisé que pour le prestataire retenu, les fonctions dormantes intégrées au matériel garantissent des évolutions possibles à long terme. Là on s'engage pour quatre ans. Que veut dire le long terme ? Est-ce que ça dépend de notre vision politique et de l'argent qu'on va mettre ou pas ; ou est-ce que ce sont des problèmes techniques liés au prestataire retenu sur les quatre années à venir sur de la télégestion ?

Mme BALTZ : Je vais vous répondre uniquement sur les questions auxquelles je peux répondre. La Municipalité s'était engagée sur un programme de rénovation et de pilotage de son parc d'éclairage public. C'est sa seule et unique promesse. Évidemment, on parle souvent de Smart City, mais à tort et je pense que c'est là dont est issue la confusion. La télégestion fait partie de la Smart City et c'est vrai que c'est un terme courant qu'on emploie peut-être à tort justement à ce niveau-là. Ensuite concernant l'enveloppe, ce que je peux vous dire c'est que cette dernière tranche de marché de télégestion de l'éclairage public représente ces 650 000 €. Après, la délibération que je vous ai présentée autorise la signature d'une commande publique conformément à un budget qui a été voté. Pour plus de précisions sur les affectations, je laisse la parole à Grégory BOUCHET qui est Adjoint aux Finances.

M. BOUCHET : Merci Joëlle. Juste une précision par rapport au terme qui est un peu dur, « volte-face » c'est un grand mot. Tu étais avec nous les cinq dernières années, comme a dit Joëlle, on n'a jamais parlé d'une Smart City, on a toujours parlé de la gestion intelligente de l'éclairage public et c'est ce qu'on fait et c'est ce qu'on a promis. Ensuite, pour la réaffectation du reliquat – puisque l'enveloppe de départ était de 1 300 000 € –, aujourd'hui, le marché est signé à 650 000 € et on a la possibilité de réaffecter 650 000 €. Et on va le faire à travers la décision modificative qui sera votée en octobre sur divers travaux qu'on arbitrera bien entendu sans toi maintenant puisque tu ne fais plus partie de notre équipe. Concernant les décisions modificatives, Jean-Marc peut dire deux mots des travaux qui sont peut-être prévus pour la réaffectation, et on a notamment une urgence. Mais l'argent ne sera pas perdu ni économisé.

M. LEONETTI : Je voudrais juste préciser sur la réaffectation des 330 000 euros qu'on les passera au prochain Conseil. Il y a des travaux supplémentaires et surtout la passerelle de Bellepeire qui a été littéralement enfoncée par un camion à béton et n'est plus utilisable. On a été obligés de la sécuriser. Également des travaux supplémentaires sur Rocci et la requalification du chemin des Bœufs. Pour ce qui est de la Smart City, ce que je retiens dans tout ça, c'est que les engagements que l'on avait pris en tant que Municipalité, c'est d'éclairer avant la fin de l'année et toute la commune le sera au moment du changement d'heure, le 25 octobre. Mme COCH.

Mme COCH : Je reviens sur les questions posées par M. MUSSO et qui rejoignent celles que je voulais vous poser, donc merci. En matière d'entretien, du coup, on n'est pas du tout sûrs, avec ce contrat-là, de pouvoir faire évoluer le système en fonction des besoins de la commune. Puisque moi comme beaucoup d'autres avons bien retenu le projet de Smart City et ce n'était pas un terme générique pour nous. C'était vraiment le projet de Smart City et on se trouve un peu surpris face à ce changement. Donc comment va-t-on faire aujourd'hui pour faire évoluer ce

système ? Quelles sont les garanties qui sont reprises dans ce projet avec ce nouveau marché ?

M. LEONETTI : Vincent, tu veux répondre ?

M. LEUCA : Bonsoir à tous. Le mot Smart City, ça veut dire « ville intelligente » en français. C'est tout simplement une ville qui utilise les nouvelles technologies. Donc ça veut dire qu'au niveau de la Smart City, le système que nous prenons est totalement évolutif. Aujourd'hui, on va l'utiliser pour notre éclairage, mais on va l'utiliser une deuxième fois – pratiquement de suite – et on va s'en servir, puisque c'est équipé pour, pour l'impédance lumineuse que nous avons sur la commune. C'est-à-dire que toutes les parties dans le noir seront allumées plus tôt et les parties très illuminées seront alimentées plus tard. On peut adapter sur la masse critique que nous aurons. On pourra utiliser les feux de signalisation et être capables j'espère d'ici quelques années de gérer directement toute la circulation avec la Smart City. Donc on pourra réguler les feux. On peut donner énormément d'informations avec la Smart City : avec des capteurs, on peut savoir si on risque d'être en inondation ou pas. Les capteurs peuvent mesurer la hauteur d'eau d'une rivière ou d'un fleuve, et à partir d'une certaine hauteur, ça déclenche une alarme. Donc énormément de capteurs vont être mis au niveau de la Smart City. C'est directement de l'intelligence, et on pourra faire énormément de choses. Aujourd'hui, pour nous, le début pour la commune c'est l'éclairage, pour essayer en plus d'économiser le maximum ; mais demain, on pourra décider de réguler les feux. On pourra rajouter tout ce qu'on veut, c'est très évolutif. En plus, ça ne marche pas par téléphonie, mais par radiofréquence, donc c'est beaucoup plus sûr et beaucoup plus simple. Donc il n'y a pas de problème de ce côté-là. Et en plus, l'évolution est prévue par la société. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure qu'il y aura des évolutions, c'est garanti par la société et les évolutions seront prises en charge.

Mme COCH : ça veut dire que ce sera pris en charge au même coût ou avec un coût supplémentaire, c'était ça ma question ?

M. LEUCA : C'est comme dans tout, quand vous avez un logiciel qui est modifié, on vous le modifie automatiquement gratuitement. C'est l'évolution du système.

Mme COCH : Moi je serais intéressée pour avoir les garanties du contrat qui seront signées justement sur ces évolutions-là.

M. LEUCA : Dans le contrat de vente, vous avez déjà les garanties données par l'entreprise, c'est déjà marqué.

Mme COCH : J'aimerais bien voir ce contrat, merci.

M. LEONETTI : Merci Vincent. M. AMARO.

M. AMARO : Il est important de passer un peu de temps sur ce sujet, parce que ces dernières années, les remontées des habitants sur ce qu'ils vivent de manière nocturne sur la commune ne cessent de s'accroître. Pour illustrer un peu ce qui se passe, je vous livre l'exemple typique d'une information qui a été transmise sur Le Clos idéal. Je ne vais faire que lire cette information donnée par une habitante : « Copropriété en vigilance, agissons ensemble ! Des faits inquiétants ces dernières semaines, vols et dégradations de véhicules ; jeunes rôdant la nuit dans la résidence ; intrusions et comportements suspects ; effractions des caves... Face à cette situation, le Conseil syndical se mobilise et propose la mise en place de rondes nocturnes bénévoles ». Nous allons donc avoir des Pennois qui vont remplacer l'éclairage nocturne et la Police Municipale. « Et la création d'un groupe WhatsApp de vigilance pour signaler et coordonner les actions ». Sur le terrain, il se met en place ce sur quoi nous vous avons alertés. M. MUSSO, quand vous avez lancé cette démarche en tant qu'Adjoint aux Finances, nous vous

avons dit, attention M. BOUCHET, attention M. LEONETTI, voilà ce qui va se passer quand on met une commune dans le noir sans Police Municipale de nuit. Vous ne nous avez pas écoutés. Il est temps de réagir.

Quand vous dites, M. LEUCA, Mme BALTZ, que la Smart City n'était pas une promesse – pour le coup, M. MUSSO et Mme COCH ont totalement raison –, je reprends l'interview de votre majorité sur ICI PROVENCE le 21 mars 2025 : « l'éclairage intelligent annoncé par l'élu prévoit que chaque luminaire de la commune, soit plus de 5 000 points lumineux, soit piloté individuellement ou par secteur grâce à un système de gestion numérique appelé Smart City. » M. MUSSO et Mme COCH, je partage totalement, ce sont de vraies informations. Vous avez dans toutes les réunions publiques annoncé une mécanique de Smart City. Alors ce n'est pas grave si ça change, il n'y a pas de souci. C'est parce que vous avez besoin d'accélérer et les Pennois, ne vous inquiétez pas, ils nous le disent et vous remercient de faire le cadeau de l'éclairage à quelques mois des élections. Ça, ils en sont conscients. Dans les rencontres de quartier encore la semaine dernière à l'école de la Renardière, les parents d'élèves nous ont dit merci beaucoup, puisqu'à quelques mois des élections on va avoir l'éclairage nocturne. Donc ne vous inquiétez pas, le message est passé et ils en sont conscients.

Je terminerai juste sur deux choses et plus principalement sur l'évolution de la Smart City. La preuve qu'on évoque des propositions, depuis 2014, on vous fait des propositions que vous nous dites toujours être impossibles. Parce que vous êtes l'opposition, ça ne peut pas se faire, vous racontez des bêtises. Depuis 2014, vous auriez pu déjà investir dans ce type de technologie, par exemple pour le carrefour de la Renardière. Depuis 2014, on vous dit faites comme dans toutes les communes, prenons le pilotage des feux tricolores à distance. Nous avons un Centre de Supervision Urbain à l'entrée du vieux village, que nous avons rénové, et depuis 10 ans nous vous disons mettons le pilotage à distance des carrefours. Vous nous avez toujours dit c'est impossible. La preuve M. LEUCA, vous venez de donner l'information que grâce à cette mécanique, nous allons rattraper 10 ans de retard. Beaucoup de communes le font déjà – j'avais visité une petite commune voisine d'Aix-en-Provence qui pilotait déjà les feux tricolores à distance. Donc ce n'est pas grave si ça évolue.

M. MUSSO, vous disiez à quel moment pourra-t-on passer à un système de Smart City. Ce que veulent les Pennois, ce n'est pas « Les Pennes-Mirabeau qu'est-ce qu'on fait demain ? », c'est qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on faisait hier et quelle incidence ça a aujourd'hui. Les Pennois ne regardent pas demain. Ce qu'ils veulent, c'est la lumière dès maintenant la nuit, de la Police Municipale. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas un quartier où on ne nous dit pas « on s'est fait voler des camions, on s'est fait vandaliser des camionnettes ». Encore à la Voilerie la semaine dernière, il y a un couple qui s'est fait percer son réservoir d'essence et s'est fait siphonner. Qu'est-ce qu'on attend ? C'est aujourd'hui que les Pennois attendent des solutions. On vous demande l'éclairage nocturne depuis le début de cette mesure. C'était seulement 100 000 euros d'économie, sur un budget de 60 millions d'euros et 18 millions d'excédent budgétaire. N'attendez pas s'il vous plaît pour le bien vivre des Pennois. Cette mécanique Smart City ou autre ce n'est pas grave, la population demande juste de l'éclairage. Merci.

M. LEONETTI : Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, M. AMARO, et ce n'est pas à des fins électorales puisque comme vous le savez je ne me présente pas, je m'étais engagé lors des réunions publiques à remettre la lumière au dernier trimestre 2025. Et c'est une chose qui sera faite. Et en ce qui concerne les délits, c'est vrai il y a des délits comme partout.

M. BOUCHET : Pour compléter, deux points par rapport à ce qu'a dit M. AMARO, si on l'écoute, malheureusement, il faudrait un gendarme et la police dans tous les quartiers. Honnêtement, si vous avez la solution financière pour remplacer la Police nationale qui est sur le quartier de La Gavotte, il n'y a aucun problème. Je peux concevoir que l'éclairage public entraîne un sentiment de sécurité, mais je ne suis pas certain que ça règle tous les problèmes d'incivilité. Malheureusement, on est confrontés aujourd'hui à une société qui se dégrade, qui est sauvage. Si on met la Police partout, on enlève des services publics parce qu'à un moment donné

financièrement on n'y arrivera pas. Et le deuxième point, pour compléter ce que disait Vincent, bien sûr qu'on pourra un jour peut-être décider de piloter les feux tricolores. Mais attention, vous le savez, il y a des routes départementales et des routes métropolitaines, donc il faudra demander l'accord aux personnes concernées. Et peut-être qu'on ne l'aura pas. Donnez-nous la liste, j'attends aussi celle concernant les Commissions Logement que vous deviez nous donner depuis un an.

M. AMARO : On se fait un rendez-vous avec ça.

M. BOUCHET : Prenez rendez-vous, n'oubliez pas.

M. LEONETTI : Mme INAUDI.

Mme INAUDI : Je voudrais aller à l'encontre de toutes ces idées reçues. Toutes les études montrent que l'absence d'éclairage n'aggrave pas les incivilités. Deuxième chose, j'ai habité Le Clos idéal en 1988. C'était tout éclairé, je me suis fait voler trois fois la voiture. Et c'était tout éclairé.

M. BOUCHET : Moi aussi, les quatre roues.

Mme INAUDI : Par contre si on est dans le noir, si quelqu'un éclaire pour faire des choses qu'il ne faut pas faire, on le voit. Et puis parmi vous dans la salle, qui est dehors entre minuit et 5 heures du matin tous les jours ? Je crois qu'on compterait les personnes sur les doigts de la main. Donc qu'on mette un éclairage intelligent, très bien. Mais qu'on dise qu'il faut éclairer la nuit, c'est une bêtise. Parce qu'il faut aussi penser à la protection de la biodiversité.

M. LEONETTI : Merci. M. MUSSO.

M. MUSSO : Merci. Juste une précision, on parle du Clos idéal sauf que c'est un lotissement privé et ce n'est pas à la Collectivité d'intervenir là-dessus. Juste au-dessus, c'est éclairé donc il y a un souci au Clos idéal sur ce point-là. Je voudrais revenir sur l'extinction de l'éclairage, j'étais associé à cette décision bien évidemment. On l'avait évoqué lors du Conseil de juin, nous avons pris cette décision à l'époque quand justement les prix flambaient pour l'éclairage. Au compte de résultat, il avait été démontré que le coût de l'éclairage n'était plus la variable qui nécessitait d'éteindre la nuit. On avait demandé dès ce Conseil-là de rallumer en totalité la lumière avec l'approche rapide de la Smart City.

Après je veux bien qu'on joue sur les mots, « smart » ça veut dire intelligent, tout le monde a bien traduit, on sait exactement ce que c'est. Là, le système qui est mis en place de télégestion, comme le dit le prestataire, c'est une approche de la Smart City, mais ça n'en est pas une. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on va s'assurer que si on décide d'allumer X% sur les différents quartiers, on sera assurés par la télégestion que ça correspond à la commande qui a été convenue. Mais en aucun cas, ce n'est un système intelligent qui va nous dire qu'il faut allumer plus ou moins en fonction de tel ou tel critère, de la circulation des véhicules, voire même de la faune. Ça, c'est quelque chose pour après. Ce que je n'ai pas du tout compris, c'est quand ? Quand est-ce qu'on va passer si on le souhaite à un système de Smart City ? Est-ce que le prestataire va nous bloquer pendant quatre ans parce que son système ne pourra pas évoluer simplement parce qu'aujourd'hui on ne met pas l'argent ? On est bien d'accord, la télégestion est une approche, c'est-à-dire que si demain on voulait construire une maison, c'est la première pierre que l'on pose aujourd'hui. Et il appartiendra à la prochaine majorité de finir la maison et surtout d'en supporter le coût.

M. LEONETTI : Merci. Grégory.

M. BOUCHET : Je ne veux pas non plus employer les mots qui dépasseraient ma pensée. Honnêtement, c'est un débat qui est logique. Mais aujourd'hui, Jean-Philippe, j'ai un peu du mal à te comprendre parce que tu as instruit la totalité du marché. Je m'étonne de ton incompréhension, mais on est en campagne et c'est normal. Enfin oui et non, dans le Conseil municipal, ce n'est pas le lieu. Ce n'est pas aujourd'hui l'idée d'engager de l'argent alors qu'il y a des élections en mars et qu'on a répondu à une demande de marché qu'on avait mis en place. Ce n'est pas l'idée d'engager aujourd'hui de l'argent dans le cas où en mars, je ne le souhaite pas, tu sois élu maire.

Le système évolutif qu'a présenté Joëlle et qu'on a présenté à la Commission des Marchés, on sait que pendant quatre ans, on peut ajouter des briques de la Smart City, comme tu dis. Ça sera l'équipe suivante qui décidera de mettre ces briques-là. Ça a un coût, tu le sais très bien, ça a un coût financier, qui sera peut-être au budget 2026 ou au budget suivant, en fonction de la majorité qui sera en place, c'est tout. Il faut arrêter de faire un débat sur la volte-face, aujourd'hui, on a répondu à un marché. Tu étais en fonction, ça englobait le remplacement, la mise en place de la télégestion de la lumière. L'appeler Smart City, on vous le concède, c'est une erreur de sémantique. Une sémantique que tout le monde emploie aujourd'hui. Allez, je vais aller un peu plus loin, une ville pas très loin de chez nous a mis en place un projet de Smart City à 40 millions d'euros, ils ont arrêté net. 40 millions d'euros ! Ah oui le projet était complet par contre, mais à un moment donné, il faut être raisonnable et savoir faire des choix. On n'a pas fait de choix puisqu'on l'a mis en place en 2025, et ce n'était pas dans le programme de 2020. Voilà, on arrête là. Si tu es élu maire ou si M. AMARO est élu maire, ce que je ne souhaite pas, vous déciderez peut-être de poser des briques pendant les quatre ans qu'on a de marché avec la société. Et ensuite on verra.

M. LEONETTI : Une dernière question, Mme COCH. Et après on passera au vote.

Mme COCH : Je reviens là-dessus. On est bien d'accord qu'on avait tous convenu d'un système de Smart City complet, d'accord. Aujourd'hui le changement a été décidé par la majorité sans avoir l'aval de la totalité du Conseil. On est bien d'accord là-dessus. La preuve en est que le budget qui était initialement prévu a été minoré de 500 000 euros. Donc on voit bien qu'il ne s'agit pas du même produit. Et de fait aujourd'hui, on va valider un projet pour lequel l'ensemble du Conseil municipal n'avait pas voté. Il s'agissait donc d'une erreur de sémantique de 500 000 euros. C'est ça ?

M. BOUCHET : Absolument pas. C'est la loi du marché, vous savez, on prévoit un budget, il y a des enveloppes qui sont ouvertes. Dans le DCE, il était prévu ce qui est aujourd'hui voté et validé par la Commission d'Appel d'offres. On a 500 000 euros qui sont dégagés sur cette ligne-là, qu'on peut réaffecter, comme vous l'expliquait M. LEONETTI, sur des travaux et les aléas qui sont intervenus. On va décider en Commission pour la décision modificative d'octobre. À partir de là, je ne vois pas quel est le changement ou quelle est votre idée de sémantique à 500 000 euros. On va dire que c'est une expression que vous avez envie d'utiliser, mais aujourd'hui il n'y a aucun changement dans la politique et dans le choix de la majorité.

M. LEONETTI : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 11 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – MELCHIONNE DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX - FUSONE – COCH - MUSSO -VEGA- RÉAU

2 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DES ERP ET IOP DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. LEONETTI : On passe à la 2.

Mme BALTZ : Cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et illustre une priorité majeure de notre action municipale : garantir l'accessibilité de notre ville à toutes et à tous. Ce n'est pas seulement une obligation légale, c'est un choix politique fort pour construire une commune inclusive et accueillante. Concrètement, il s'agit de travaux de mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la commune, conformément à la planification proposée dans l'Ad'AP. Les marchés sont conclus sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2026, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires. Une consultation a été menée conformément au code de la commande publique. La Commission MAPA réunie le 15 septembre dernier a donné un avis favorable aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - Gros œuvre / Maçonnerie : GCC PROVENCE
- Lot 2 - Second œuvre : QUALIRENOV
- Lot 3 - Signalétique extérieure : Groupement OKEENEA/SPTR/PUZZLE
- Lot 4 - Plomberie : PRO BATIMENT 13
- Lot 5 - Électricité : PRO BATIMENT 13

Les montants maximums initiaux sont respectivement de 350 000,00 € HT ; 700 000, 00 € HT ; 350 000,00 € HT ; 200 000,00 € HT et 100 000,00 € HT. Avec reconduction à la moitié de ces montants pour chaque lot.

M. LEONETTI : Des questions ? Mme COCH.

Mme COCH : Est-ce que vous savez où on en est du plan d'action sur les ERP sur l'ensemble des bâtiments communaux ?

M. LEONETTI : Ce que je peux dire c'est que concernant les travaux d'accessibilité, Gérard et Joëlle ont fait un gros travail. Ils ont renforcé et je peux vraiment leur dire merci parce qu'ils ont vraiment rattrapé le retard. On est à 36 bâtiments.

Mme BALTZ : Il en restera 73 exactement entre 2025 et 2027, date de fin de l'Agenda.

M. LEONETTI : Attention quand on parle de bâtiment ça fait peur, mais souvent c'est un fléchage ou un marquage au sol, beaucoup de normes ont changé.

Mme BALTZ : Tout ça est exposé à la Commission communale pour l'Accessibilité qu'on a faite je crois au mois de mars.

Mme COCH : Juste une précision, quand vous parlez des 73 bâtiments restants...

Mme BALTZ : ce sont aussi bien des ERP que des EP.

Mme COCH : Oui, juste une précision, ce sont 73 bâtiments restants après ce marché qui doit être finalisé avant 2027 ?

M. LEONETTI : La deadline c'est 2027, oui.

Mme COCH : ça me semble un peu court comme délai.

Mme BALTZ : Comme on vous a expliqué, sur certains sites, il n'y a que de la signalétique.

Mme COCH : Rappelez-moi, le dernier plan d'action des ERP a été commencé en quelle année s'il vous plaît ?

M. LEONETTI : 2024.

Mme COCH : ça me semble un peu long sachant que le premier plan d'action des ERP date de 2012. En matière de signalétique, il ne me semble pas qu'il y ait eu beaucoup de normes modifiées sauf erreur de ma part.

M. LEONETTI : Mme COCH, si je puis me permettre, si vous connaissez une commune qui à ce jour a fait tous ses ERP, je peux vous dire qu'il n'y en a pas. Et nous par contre, grâce au fait d'avoir renforcé notre sécurité qui s'occupe de ces ERP, on a eu les félicitations de la Préfecture. Parce qu'on fait partie des communes qui sont les plus en avance sur les ERP et les IOP.

Mme COCH : Alors M. LEONETTI, on va partager un point ensemble. Effectivement, en matière de plan d'action sur les ERP, il y a beaucoup de choses qui sont pour moi juste cosmétiques. On est d'accord, là-dessus, il n'y a pas de problème. Après il y a des éléments qui sont beaucoup plus importants. Je suis d'accord avec vous, les plans d'action pour les ERP, ça noie tout ensemble et ça ne fait pas ressortir les priorités, je suis d'accord avec vous. Les priorités, ce sont les moniteurs qui doivent les faire ressortir, et contre l'administration, je suis aussi d'accord avec vous. Mais néanmoins est-ce qu'aujourd'hui sur la commune ces priorités ont été suffisamment ressorties ? Je sais que c'est difficile, les plans d'action pour les ERP sont complexes et demandent énormément d'administratif, ça ne facilite pas l'objet. Néanmoins, aujourd'hui où on en est ? Quand on voit certaines salles communales et leur état aujourd'hui, où en sommes-nous ?

M. LEONETTI : Mme BALTZ va vous répondre.

Mme BALTZ : À la commission communale pour l'Accessibilité, je crois que vous n'y étiez pas il me semble...

Mme COCH : Ça ne vous aura pas échappé que je travaille aussi.

Mme BALTZ : C'était simplement pour vous dire que tout y avait été détaillé, justement les points laissés et réalisés par année, les priorités qu'on avait données. Je pense qu'on peut vous le donner si vous voulez et vous le faire passer.

Mme COCH : Avec grand plaisir.

M. LEONETTI : Merci, M. MUSSO.

M. MUSSO : Simplement pour compléter et répondre à Mme COCH, le plan d'action est sur 2024-2027 (à la mi-décembre 2027 je crois). Et par rapport au chiffrage initial, on était à peu près sur 3,5 millions d'euros, ce qui veut dire qu'en 2026 et 2027, il restera à engager 2,5 millions d'euros par rapport à ce qui est déjà fait et déjà prévu.

M. LEONETTI : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

3 – TRAVAUX NEUFS, RÉPARATION ET MAINTENANCE DES TOITURES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. LEONETTI : La 3, toujours Mme BALTZ.

Mme BALTZ : Cette délibération vise à assurer l'entretien, la réparation et la rénovation des toitures de nos bâtiments communaux : écoles, équipements sportifs, culturels ou administratifs. Après avis favorable de la Commission MAPA du 15 septembre dernier, les marchés sont attribués :

- Lot 1 - Toitures terrasses et bac acier : ALPHA SERVICES pour un montant maximum de 400 000 € HT ;
- Lot 2 - Toitures tuiles : COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DE CONSTRUCTION pour un montant maximum de 350 000 € HT.

Au total ce sont donc 750 000 € HT que nous mobilisons dans le cadre d'un accord-cadre d'une durée initiale d'un an renouvelable trois fois permettant à la commune d'intervenir rapidement au fur et à mesure des besoins, que ce soit pour des travaux neufs, de rénovation ou de maintenance.

M. LEONETTI : Des questions ? M. FUSONE.

M. FUSONE : Je voudrais savoir quels travaux sont prévus. On voit que rien qu'avec les pluies diluviennes qu'il y a eu dimanche par exemple, il y a eu des infiltrations au Cercle du Plan des Pennes, dans la salle de danse à Monaco. On voudrait savoir quels travaux et quels chantiers vous allez commencer. Vous parlez aussi de toitures-terrasses, lesquelles ?

Mme BALTZ : J'ai quelques exemples de chantiers prévisionnels en toits-terrasses : la salle Tino Rossi, le groupe scolaire de la Renardière, la salle d'escrime. Pour les toitures tuiles, il y a l'École de musique entre autres et le Pavillon des Fleurs.

M. LEONETTI : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

4 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE AVENANTS N° 2 ou 3 LOTS 1, 2, 3, 4

M. LEONETTI : La 4, toujours Mme BALTZ.

Mme BALTZ : La 4 concerne un chantier qui nous tient à cœur, celui de la rénovation de l'église Saint Blaise. Comme vous le savez, ce type de restauration est complexe. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les architectes du patrimoine et des bâtiments de France nous transmettent de nouvelles recommandations et des aléas apparaissent révélant des fragilités invisibles avant le montage des échafaudages. C'est précisément ce qui s'est produit.

- Sur le lot 1, il a fallu renforcer l'accès à la Tour-Clocher ;
- Sur le lot 2, des fissures ont été découvertes dans les contreforts et il a fallu prévoir des trappes de visite pour assurer la maintenance future ;
- Sur le lot 3, l'état du palier de l'escalier du clocher est très préoccupant, nécessitant un remplacement complet pour garantir la sécurité ;

- Sur le lot 4, des plinthes ont été ajoutées pour protéger durablement les parements lors de futurs nettoyages.

Ces ajustements entraînent des avenants au marché sur les lots 1, 2, 3 et 4 avec des plus-values limitées, mais nécessaires pour préserver la sécurité du chantier et la qualité de la restauration. Après intégration de ces derniers avenants, l'enveloppe prévue pour les aléas de chantier présente un reliquat de 146 012 € HT. Nous vous demandons d'approuver ces avenants au marché.

M. LEONETTI : Merci Joëlle de préciser effectivement tous ces aléas. Quand on parlait tout à l'heure de nos bâtiments, pour une église du 18^e siècle, il est évident qu'on a fait pas mal de découvertes, dont des peintures. C'est à force d'avancer sur le chantier qu'on a pu s'en apercevoir. Et effectivement, une enveloppe est prévue. Et dans les travaux on est vraiment dans les délais. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Joëlle.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

FINANCES

5 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'AIDE À LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

M. LEONETTI : La 5, Grégory BOUCHET.

M. BOUCHET : Merci M. LEONETTI. Juste un petit aparté, merci Jean-Philippe d'avoir souligné l'engagement de la commune sur les trois ans à venir concernant l'accessibilité et les ERP. 3,5 M€, ce n'est pas rien et tu faisais partie de la majorité quand on a décidé de cet engagement. Merci de l'avoir précisé, même si je comprends, Mme COCH, c'est un peu long depuis 2012, mais malheureusement, il y a beaucoup d'aléas et beaucoup de choses qui font que parfois on a des priorités différentes.

La délibération 5 est une demande de subvention départementale pour l'aide à la conservation des monuments historiques non protégés au titre des monuments historiques. C'est le chantier dont vient de vous parler Joëlle, la rénovation de l'église Saint Blaise. Les travaux concernés par cette demande de subvention sont la création et la sécurisation de l'accès au campanile depuis la Tour-Clocher, la restauration de 17 statues en plâtre et la restauration des bancs de l'église. Le coût total HT de l'opération est de 51 339,66 € pour une subvention escomptée à 50% de 25 669,83 €.

M. LEONETTI : Merci. Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6 – DEMANDE DE PROROGATION DU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT

M. LEONETTI : La 6.

M. BOUCHET : Vous vous souvenez qu'à la présentation du Budget et du Compte Administratif, je vous ai parlé du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, le fameux CCPD qui s'est arrêté en février 2025 et qui avait rapporté à la commune 18 M€. On a eu une bonne

nouvelle pendant l'été puisque le 26 juin 2025, la Métropole a décidé de proroger le CCPD afin d'aider les communes à achever le financement des opérations prévues dans ce contrat. Donc on a une fenêtre de tir jusqu'au 30 novembre 2025 pour déposer toutes les demandes de versements et les mandatementes qui ont été faits depuis février 2025, afin de pouvoir récolter de l'argent pour ces projets-là.

M. LEONETTI : Merci. Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

7 - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES

M. LEONETTI : La 7.

M. BOUCHET : Pour rappel, vous le savez, à sa création, la Métropole avait des compétences désignées d'office par la loi. Ensuite, il y a eu un jeu de négociations entre les communes et la Métropole pour savoir quelles compétences pourraient être redonnées à la Métropole ou que la Métropole pouvait rendre selon la demande des communes. Cela passe par la CLECT, qui se réunit et fait des rapports qui doivent être présentés et validés au Conseil municipal. C'est pour ça que vous avez celui-là aujourd'hui, qui ne concerne pas la commune, mais qu'on est obligés de présenter en délibération. Pour le public, les communes concernées sont Aubagne, Fos et Saint Chamas.

M. LEONETTI : Merci. Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

EMPLOI - INSERTION

8 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

M. LEONETTI : La 8.

M. BOUCHET : On passe à l'emploi et à l'insertion. C'est la traditionnelle demande de subvention dans le cadre de plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Nous avons des permanences à la Maison France Services et au Bureau Municipal de l'Emploi (BME) qui est la plateforme administrative pour l'emploi. Cette année pour 2025, on sollicite un montant de 9 041 €. Cette demande de subvention permet d'organiser en partenariat avec le PLIE des manifestations et des événements concernant l'emploi et notamment le public ciblé du PLIE. Elle couvre aussi une participation aux frais fixes concernant la Maison France Services et le Bureau Municipal de l'Emploi. Pour être plus précis, la demande de subvention compte 50% du budget présenté à la Métropole, de 18 000 € et on demande 9 000 € à la Métropole.

M. LEONETTI : Merci. Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil

Municipal

9 -CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'ADHÉSION ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX ET DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET DE PERSONNEL À LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX

M. LEONETTI : La 9, toujours Grégory...

M. BOUCHET : On nous demande d'approuver les conventions de partenariat et d'adhésion entre la Ville des Pennes-Mirabeau et la Mission Locale du Pays d'Aix. C'est pour la mise à disposition des locaux et de personnel. Pour le personnel de la Mission Locale, il faut savoir pour être précis que nous sommes une des deux communes dans la Mission Locale du Pays d'Aix à avoir une antenne. C'est-à-dire qu'on a une personne tous les jours au planning de la Mission Locale prête à accueillir nos jeunes. Pour la deuxième, c'est la convention d'adhésion et la loi nous impose de verser 1,55 € par habitant, ce qui prévoit pour cette année un versement à la Mission Locale de 34 709 €.

Je voudrais juste préciser que les Missions locales sont en danger. Aujourd'hui, le Président Délégué de la Mission Locale du Pays d'Aix représentant Mme JOISSAINS se bat avec l'Union des Missions Locales pour sauver les missions Locales qui sont en danger parce que l'État a pour projet de les englober à France Travail. Et le combat que l'on mène et que j'espère que tout le monde soutient, c'est de maintenir les budgets aux Missions Locales qui sont des partenaires privilégiés pour les 16-25 ans, avec un accompagnement très spécifiques. Et surtout une Mission Locale du Pays d'Aix très dynamique et reconnue en France, avec des projets qui sont démultipliés au national. Sachez qu'on défend ces Missions locales et surtout le fait qu'elles ne soient pas englobées dans France Travail. On est toujours dans la réduction des coûts et la réduction du personnel... Merci.

M. LEONETTI : Merci Greg. Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LES PENNES MIRABEAU/SEPTÈMES LES VALLONS

M. LEONETTI : Le montant de la subvention est de 2 000 €. Pas de questions ? On peut encore leur dire un grand merci pour cet été avec les incendies que l'on a subis. Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

11 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 208x20

M. LEONETTI : Cela concerne un terrain que l'on avait vendu à Messieurs Anthony et Julien PONCET. Après avoir passé ces actes de vente, la Métropole, pour des besoins liés au BHNS, a souhaité prendre une partie du terrain. C'est pour cela qu'on doit retirer cette délibération pour en passer une autre avec la bonne contenance. Le terrain a été grevé d'une bonne partie par le BHNS. Pas de questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAI – MELCHIONNE DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX

12 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE VOLUME 2 DE L'EDDV ÉTABLI SUR LA SECTION AO N° 406 PARCELLES AO 452-351

M. LEONETTI : Avec la 12, on passe à la cession du terrain. La bonne contenance du terrain est de 9 558 m², en zone A. Cette parcelle est vendue au prix de 35 000 € au profit d'Anthony et Julien PONCET. Et c'est le prix qui était convenu quand on avait passé la première délibération qui a été retirée, on est restés sur le même prix. Pas de questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAI – MELCHIONNE DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX

13 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLE AO 473

M. LEONETTI : La 13, toujours pour le ZENIBUS. C'est la parcelle AO 473 d'une contenance de 482 m². Cela fait suite à la procédure de l'acquisition passée le 27 mai. Pas de questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

14 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE - PARTIE DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

M. LEONETTI : La 14, on va la retirer puisque cette délibération ne sera finalement pas proposée au Conseil ce soir. En effet, nous avons un doute sur la domanialité de cette parcelle suite au transfert de compétences de gestion de certaines voies de la Métropole. Les services travaillent conjointement avec les services de la Métropole pour clarifier cette emprise avant de faire une rétrocession. On retire donc cette délibération de l'ordre du jour.

Délibération retirée de l'ordre du jour

15 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS - PARTIE DE LA PARCELLE AS 84

M. LEONETTI : La 15, c'est l'installation d'un poste d'alimentation sur la parcelle AS 84 et donc pour cela nous devons passer une convention avec ENEDIS. Ce sera sur le site du Gymnase Gilbert ROCCHI. Pas de questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

16 - ENQUÊTE PUBLIQUE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE PLAN DE CAMPAGNE

M. LEONETTI : La 16 concerne l'enquête publique du PEM de Plan de Campagne qui a démarré le 1^{er} septembre et qui va durer jusqu'au 1^{er} octobre. C'est comme vous le savez un projet métropolitain où tout est mis en place pour arriver jusqu'aux Pennes avec des voies BHNS, des voies vertes, des pistes cyclables. Tout ça est fait pour faciliter les déplacements pour venir à Marseille ou Aix, aussi bien pour les étudiants que pour les adultes. L'arrêté public bien sûr est au Service Urbanisme. M. AMARO.

M. AMARO : Avant la question, juste sur ce point-là, il s'agit de déployer sur le secteur avoisinant la zone de Plan de Campagne et le futur projet Halte ferroviaire : une gare routière de neuf quais et deux quais le long de la RD543 ; un parking relais de surface de 120 places ; un autre parking relais de 170 places ; deux bassins de rétention ; un local à vélos ; des bornes IRVE et des panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment. Quand les projets sont positifs, on l'a toujours dit et on a toujours soutenu. Donc bravo parce que là, vous faites ce que l'on demande depuis des années, c'est-à-dire que vous adaptez les infrastructures avant de déployer du logement ou du service public. Donc là vous faites ce qu'il faut, vous anticipez. Donc étant donné que c'est ce qu'on attend depuis des années, quand c'est bien fait, on le dit. Là ça va dans le bon sens, c'est la raison pour laquelle nous allons largement voter pour cette délibération.

Concernant les enquêtes publiques, il y a une enquête publique qui vient d'être évoquée il y a quelques jours concernant le Data Center, dont M. LEONETTI, M. BOUCHET, M. MUSSO, vous aviez connaissance déjà depuis longue date. Je vois M. VEGA dire non, mais on a des documents signés déjà de l'année dernière par M. LEONETTI et par M. MUSSO, donc on ne peut pas dire que l'on ne savait pas. Donc il y a ce sujet qui est arrivé sur la table. Vous étiez au courant donc depuis que vous étiez élu à la Démocratie participative, pourquoi il n'y a pas eu de demande auprès de la population pour avoir un avis sur, éventuellement peut-être, l'installation d'un Data Center ? M. LEONETTI, pourquoi vous ne l'avez pas évoqué il y a quelques mois quand vous en aviez eu connaissance ? Il y a plusieurs années, M. MUSSO, quand vous en aviez eu connaissance ? Puisque je rappelle que M. le Maire a dit dans la Provence « globalement on a commencé à nous contacter pour l'implantation d'un Data Center dans la zone des Sybilles il y a environ 3 ans, peu après le début du mandat ». Donc étant donné que vous gériez l'équilibre financier de la zone des Sybilles, vous ne pouviez qu'être au courant. Et M. LEONETTI, on a des documents signés de votre part qui précisent déjà des démarches envers un Data Center. Donc pourquoi on n'a pas effectué de concertation de la population au préalable ? Parce qu'on estime que ce type d'enquête publique, c'est déjà l'aboutissement d'un projet initié. Donc qu'est-ce qui fait que la population n'a pas été concertée sur ce projet avant de l'annoncer comme ça dans la presse de manière fortuite ?

M. LEONETTI : Pour commencer, et je vais arrêter là parce que je ne vais pas aller sur un débat en étant sur la délibération n°16 qui est l'enquête publique du PEM. La concertation, elle va pouvoir se faire au niveau de l'enquête publique qui elle va durer trois mois. Et après il va y avoir deux réunions publiques ici en Mairie. Les personnes de la société seront là pour répondre à toutes les questions. Une concertation n'était pas nécessaire avant, mais je vais arrêter là puisqu'on n'est pas là pour parler de ça. Je vous demande de vous rendre au Service Urbanisme pour remplir le registre de vos doléances et d'être présent aux deux réunions publiques qui auront lieu le 1^{er} octobre et le 10 décembre.

M. AMARO : Et ça peut se faire en ligne aussi, on peut faire ses réclamations en ligne, il n'y a pas besoin de se déplacer.

M. LEONETTI : Vous aurez toutes les réponses à toutes vos questions. Pas d'autre question pour la délibération n° 16 ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

CAUSE ANIMALE

**17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION AILES DE LA PA
EXERCICE 2025**

M. LEONETTI : La 17, Alain.

M. PONS : Bonsoir à tous. Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention municipale pour l'association les Ailes de la protection animale. Cette subvention serait de 250 € pour l'année 2025. Cette subvention permettra à l'association de gérer des opérations de trappage, de stérilisation et d'identification.

M. LEONETTI : Des questions ? Mme MELCHIONE.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Est-ce que vous pouvez me dire quel est le montant de leur demande de subvention, s'il vous plaît ?

M. PONS : Sur le montant de leur demande pour l'année 2025, on a travaillé sur les quatre derniers mois, c'est-à-dire que les 250 € correspondent aux quatre derniers mois.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : L'association a fait un dossier de demande de subvention, dans ce dossier, combien eux vous ont demandé ? C'est ça ma question.

M. PONS : Ils ont demandé 750 €.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Pourquoi ils n'ont pas eu les 750 € ?

M. PONS : Parce qu'ils ont commencé à travailler et ont signé la convention à partir du mois de septembre.

M. LEONETTI : Au prorata. Merci Alain. D'autres questions ? M. MUSSO.

M. MUSSO : Merci pour cette précision. Cette délibération montre qu'il y a une organisation qui se met en place concernant le trappage et la stérilisation des chats errants sur la commune. C'est une très bonne chose d'avoir quelque chose d'organisé puisque pendant cinq ans, Sylviane RÉAU a porté seule cette action avec ses propres moyens également. La question simple, c'est qu'au travers de cette convention passée aujourd'hui avec les Ailes de la PA, pouvez-vous nous donner des éléments sur le plan d'action et quel est le plan de régulation que la ville compte mettre en place ?

M. PONS : Si vous le permettez, je vais peut-être élargir un peu la discussion en expliquant et en vous donnant ma vision du rôle d'élus à la cause animale. Pour bâtir cette mission, nous sommes partis sur le fait de créer une politique globale de la cause animale. Cette politique globale doit prendre en compte les interactions qui existent aujourd'hui entre les personnes humaines, les animaux, et bien sûr l'environnement. À ce titre – on a reçu l'information il n'y a pas tellement longtemps –, une étude de cas concrète faite par le parquet d'Aix-en-Provence montrait le lien entre la violence animale et les violences intrafamiliales. Cela conforte notre vision de travailler sur ces trois points-là. Ensuite, dans cette vision, nous avons bâti une charte du bien-être animal qui comporte cinq domaines. Dans ces cinq domaines, il y a la gestion responsable des animaux errants. Une fois qu'on a déterminé ce qu'on attendait sur ce plan, on est en train de mettre en place, parce que les choses ne sont pas si faciles que ça, des

conventions, puisqu'en dehors des Ailes de la PA, on imagine travailler avec d'autres associations pour couvrir la superficie des Pennes-Mirabeau qui est de 34 km² si je ne m'abuse. Donc on va certainement conventionner avec d'autres associations pour justement répondre à ce besoin-là. On va bien sûr continuer les partenariats avec les Fondations Brigitte Bardot et 30 millions d'amis. On établit aussi des conventions avec des vétérinaires, cela n'existait pas et on essaie aujourd'hui d'organiser les relations que nous avons avec les vétérinaires. Ces vétérinaires, on leur demande d'appliquer les tarifs qui nous sont proposés au niveau des Fondations. On travaille aussi sur la mise en place d'un service municipal qui nous aide en termes d'administration et de gestion et bien sûr, on travaille en collaboration avec la Police municipale.

Dans les mois qui vont venir, on va très certainement changer de prestataire au niveau de la fourrière. C'est-à-dire que l'objectif d'aujourd'hui, c'est d'aller peut-être un peu plus loin que ce que nous propose le prestataire actuel. Et donc d'avoir des prestations qui vont nous permettre de gérer tout ce qui est maltraitance et négligence. Pour les animaux, c'est aussi une problématique qu'on doit gérer et on doit s'entourer de personnes qui sachent le faire. On va aussi très certainement modifier notre approche en termes de trappage. Aujourd'hui, on résonne au coup par coup. Demain, et ça se fait dans énormément de villes aux alentours, on imagine faire des campagnes de trappage après avoir identifié les secteurs qui nous paraissent les plus délicats et les plus dangereux. Cela va nous permettre de mettre nos forces sur des secteurs en particulier, et de passer ensuite à d'autres secteurs quand on aura terminé cette partie-là. L'autre partie sur laquelle on va travailler aussi c'est la recherche de financements, au-delà des financements qu'on a aujourd'hui au travers des subventions des fondations 30 millions d'amis et Brigitte Bardot. C'est aussi une action qui devrait nous permettre d'avoir plus de moyens pour effectuer des stérilisations et des identifications supplémentaires par rapport au budget que nous avons aujourd'hui.

L'autre dossier sur lequel on sera amenés à travailler c'est l'écopâturage, c'est aussi une possibilité. C'est quelque chose qui existe sur la commune de Plan-de-Cuques, ils viennent aussi récupérer sur la commune des Pennes-Mirabeau. Le dernier point, et c'est peut-être le plus important, c'est de travailler sur la communication en termes de sensibilisation et d'information. C'est quelque chose qu'on essaiera de lancer l'année prochaine. Voilà, c'est un peu long...

M. LEONETTI : Long et clair.

M. MUSSO : C'était long, mais c'était nécessaire, on comprend mieux les choses. Si je comprends bien par rapport au cas précis de trappage et de stérilisation, on est en cours d'identifier les différents secteurs qui seraient susceptibles de faire les prochaines campagnes de trappage. Aujourd'hui, l'association les Ailes de la PA est subventionnée à hauteur de 250 € pour le dernier trimestre pour faire du trappage ?

M. PONS : Oui. L'écopâturage, on traitera ça après.

M. MUSSO : Par rapport à la question qui était le plan d'action, et de passer de la théorie à la pratique, puisque c'est ça qui est important aujourd'hui, Mme RÉAU est sollicitée tous les jours par des personnes qui appellent et qui disent essayer de contacter la mairie pour faire du trappage, mais il n'y a pas de suite et, parfois, ils se trouvent dépourvus. Donc de manière concrète aujourd'hui, cette association agit comment sur le terrain ? Est-ce qu'elle fait du trappage ? Parce que je rappelle simplement, pour donner quelques chiffres, qu'un couple de chats qui n'est pas géré, en quatre ans, ça peut faire 20 500 chats qui vont être engendrés. Soit quasiment un chat par habitant. Donc aujourd'hui, par rapport à cet élan d'organisation qui est mis en place, où est la réalité concrète de la gestion des chats errants sur la commune ?

M. PONS : Ça veut dire quoi réalité concrète ?

M. MUSSO : C'est-à-dire que d'un côté, vous dites on est en train de s'organiser pour faire le trappage et de l'autre côté, quand les gens appellent pour des chats errants, les chats ne sont pas attrapés.

M. PONS : Si vous le permettez, vous comprenez bien que quand on met en place une organisation comme celle-là et qu'on change de paradigme, il peut y avoir des trous dans la raquette. Ça, je pense que vous pouvez l'entendre. Autre point, je suis étonné de votre réflexion dans la mesure où vous dites que l'information n'est pas passée, mais sur le site de la ville, il est donné des informations, que ce soit des numéros de téléphone ou des emails, qui permettent de rentrer en contact. Si vous faites allusion au dernier post de Mme RÉAU qui a signalé un certain nombre de choses et qui dit grosso modo que les services compétents ont été appelés, aujourd'hui, on n'a absolument rien reçu. On n'a trouvé aucune trace de cet appel. Donc je veux bien qu'on dise qu'on n'intervient pas, c'est tout à fait possible, c'est quelquefois difficile de changer de système, mais on a vraiment la volonté et la vision de répondre à ces besoins-là. La difficulté que l'on a, c'est l'incompréhension. Moi j'aimerais à la limite, au lieu que Mme RÉAU gesticule et fasse un certain nombre de choses, qu'elle regarde ce qu'on a mis sur le site de la ville et qu'elle utilise le circuit d'information qu'on a mis en place.

M. MUSSO : Merci pour ces réponses, par contre je ne fais allusion à aucun post de Mme RÉAU, vous vous le faites, c'est votre droit. Il n'y a pas de souci là-dessus. Par contre, si j'ai bien compris je vais répondre aux personnes qui la sollicitent et pour lesquelles il n'y a pas d'intervention qu'elles n'appellent pas la ville en fait, c'est ça ?

M. PONS : Pas du tout. Je vous ai dit qu'au niveau de la Ville, nous avons une page qui est réservée à la cause animale et sur cette page-là...

M. MUSSO : Donc les personnes qui appellent on leur répond et du coup on fait du trappage ? Et quand Mme RÉAU appelle pour dire que ce n'est pas le cas, soit ces personnes mentent, soit c'est Mme RÉAU qui ment, c'est ça ?

M. PONS : Vous tirez les enseignements que vous voulez. Moi je considère qu'aujourd'hui, la procédure n'a pas été suivie c'est tout. Après c'est la vie, on essaiera de pallier ça. Mais au lieu d'être vindicatif...

M. MUSSO : Je ne suis pas vindicatif, je pose une question.

M. PONS : M. MUSSO, je termine si vous le permettez, je parle d'être vindicatif à travers des posts plus ou moins incendiaires, on va dire ça comme ça, je préférerais qu'on m'appelle directement. À ce moment-là, on essaiera de régler le problème.

M. MUSSO : Quelques chiffres, on peut savoir combien de chats ont été trappés et stérilisés depuis le mois d'avril par exemple.

M. PONS : Rappelez-vous la dernière fois, je n'avais pas été capable de vous donner ces chiffres-là...

M. MUSSO : Vous veniez d'arriver, c'est normal.

M. PONS : Et surtout je n'avais aucun document et aucun tableau de suivi qui me permettait de répondre.

M. MUSSO : Les factures des vétérinaires...

M. PONS : Les factures des vétérinaires sont envoyées à la Fondation directement. Alors il y a eu si je ne me trompe pas 54 chats qui ont été trappés entre début février et la fin du mois de mars. Je suis arrivé donc quelques semaines après. Le temps de mettre en place cette organisation aujourd'hui, nous avons stérilisé une vingtaine de chats. C'est-à-dire que par rapport au budget alloué, il nous resterait une dizaine de chats à stériliser d'ici la fin de l'année. Je voudrais simplement remercier les services de la Police municipale et le service jeunesse qui est derrière moi qui m'ont aidé dans la reprise de ce dossier qui est un peu particulier. Merci.

M. LEONETTI : Merci Alain. Puisqu'on me tend la perche pour les posts, j'ai envie de me faire plaisir ce soir, ça m'arrive des fois. Je voudrais juste signaler à mes détracteurs qui ont essayé à travers des posts de me faire passer pour un menteur et une personne qui ne serait pas de parole que oui, je suis un homme de parole. Je tenais particulièrement à remercier tout mon groupe majoritaire parce qu'ils m'ont suivi quand j'avais annoncé qu'on allait continuer la cause animale. Mais certaines personnes à des fins je suppose électorales – mais on ne gagne pas des élections avec des mensonges – avaient dit le contraire. Je te remercie particulièrement toi Alain, qui a pris cette délégation au pied levé et je peux dire qu'aujourd'hui, elle est très bien structurée et que tu fais vraiment un très bon boulot. Merci. Et encore merci à toute mon équipe municipale d'avoir accepté de continuer – je sais que ça vous tenait à cœur aussi cette délégation de la cause animale. Merci. Alors qu'on pensait qu'on allait l'abandonner, que tout était arrêté et qu'on allait être envahis par des chats errants. Eh bien non, ce n'est pas le cas.

Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

PETITE ENFANCE

18 - DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN APPEL PROJET PETITE ENFANCE

M. LEONETTI : On passe à la 18.

Mme TCHELEKIAN : Bonjour. C'est une demande de subvention que va faire la Ville auprès de la CAF et du Conseil Départemental 13 pour l'intervention d'une psychomotricienne dans les crèches. C'est une somme qui serait versée sur 3 années de 2025 à 2027 pour un montant de 14 280 €.

M. LEONETTI : M. AMARO.

M. AMARO : Comme l'a dit Mme TCHELEKIAN, il s'agit de financer des interventions dans les MAC de la commune, je vous rappelle La Gavotte, Les Bouroumettes et La petite Farandole. On revient sur le sujet effectivement. On a toujours soutenu cette démarche et on va le faire encore ce soir en votant pour. Là où on se désole, c'est que la crèche de la Renardière n'en bénéficiera pas puisque pour rappel, vous avez privatisé la crèche de la Renardière en basculant sur une privatisation sur Pallières. Encore une fois, on n'essaie pas de convaincre, ce sont des différences de visions. On n'essaie pas de vous convaincre les uns et les autres. Juste dans la vision que nous avons, et après c'est aux Pennois de faire leur choix, vous avez choisi de privatiser la crèche de la Renardière qui du coup ne bénéficiera plus de cet accompagnement. Ce qui est dommage parce que les Pennois n'ont pas d'égalité de traitement.

Sur le sujet de la privatisation, ça fait des mois qu'on vous questionne et on n'arrive pas à avoir des éléments. Nous avons voulu nous rendre encore une fois auprès de la crèche pour savoir un peu comment ça avance. Les directrices ont voulu nous recevoir avec grand plaisir et puis d'un coup on a les portes qui se sont fermées après consultation de la Ville. Ce n'est pas

grave, on n'arrive pas à avancer, on n'arrive pas à avoir de documents, on n'arrive pas à aller sur place. Moi j'ai juste une simple question : M. le Maire a évoqué enfin la possibilité de revenir sur cette privatisation à une question qui lui avait été posée par des journalistes. Combien de temps vous laissez à Maison bleue pour rétablir tous les problèmes ? C'était il y a un an. M. le Maire n'a pas répondu. M. LEONETTI et Mme TCHELEKIAN, combien de temps vous leur laissez ?

Mme TCHELEKIAN : Pour parler de l'objet de la délibération, la psychomotricienne qui intervient dans les crèches municipales, je suis désolée de le dire, mais à la crèche de Maison bleue, il y a une psychomotricienne à domicile, donc elle est là tous les jours. Puisque cela faisait partie du cahier des charges qu'on leur avait imposé. Donc elle est là tous les jours, ils ont encore plus d'heures que les autres. On a parlé de Maison Bleue au précédent Conseil longuement puisque j'ai présenté le rapport annuel. Et donc la prochaine fois qu'on pourra en parler, c'est dans la Commission consultative des services publics locaux qui se tiendra d'ici la fin de l'année. Vous serez invités et ce sera l'occasion de poser toutes les questions.

M. LEONETTI : Merci Caroline. Mme MELCHIONNE.

Mme MELCHIONNE-DELAVEREAU : Excusez-moi Mme TCHELEKIAN, vous êtes droite dans vos bottes à chaque fois qu'on parle de cette problématique, car c'est une vraie problématique. Il y a eu du personnel en grève il n'y a pas très longtemps, ils n'ont pas eu leurs salaires, il y a un vrai souci avec Maison Bleue et à chaque fois, vous répondez comme s'il n'y avait aucun problème.

Mme TCHELEKIAN : Je peux juste vous répondre qu'on en discutera pendant la Commission consultative et qu'il n'y a aucun problème pour aborder le sujet. On en a parlé très longuement en juin dernier, je n'ai aucun problème à parler de ça, j'en parle, vous me posez des questions quasiment à tous les Conseils et j'y réponds. Là, la prochaine fois, ce sera à la Commission consultative. Ça ne faisait pas partie de l'ordre du jour. On aura tous les documents, on aura des experts qui pourront nous répondre sur des points financiers si vous voulez les aborder également. Il n'y a pas de souci, je suis droite dans mes bottes parce que je n'ai pas de souci avec cette problématique.

Mme MELCHIONNE-DELAVEREAU : Excusez-moi, mais non, vous ne répondez pas.

Mme TCHELEKIAN : Je vous réponds qu'on y répondra à ce moment-là. C'est juste ça...

Mme MELCHIONE : Comme à chaque fois, on recule...

Mme TCHELEKIAN : En juin dernier, il me semble que j'ai répondu à toutes les questions, je n'ai rien reculé du tout.

Mme MELCHIONNE-DELAVEREAU : Pendant que vous reculez le problème, il y a des gens qui sont sur place...

Mme TCHELEKIAN : Je ne vous ai pas répondu en juin dernier...

Mme MELCHIONNE-DELAVEREAU : C'est toujours très compliqué.

Mme TCHELEKIAN : ... À toutes les questions que vous m'avez posées ?

M. AMARO : Mais en septembre, c'est l'inverse qui s'est produit. Vous avez raison, vous avez répondu au mois de juin, sauf que vous avez répondu sans éléments factuels, donc c'était juste de l'oral. Et tout ce que vous avez évoqué, à la rentrée, il s'est passé l'inverse. Il faut rappeler

quand même qu'à la rentrée, il y a eu un mouvement à l'intérieur de Maison Bleue. Ce n'est pas uniquement aux Pennes-Mirabeau, c'est sur d'autres structures, et cela vient totalement contredire ce que vous avez tenu comme propos au mois de juin.

Mme TCHELEKIAN : Non, ce n'est pas vrai.

M. AMARO : Et le deuxième point, il y a des procédures juridiques qui ont été lancées partout dans des structures de Maison Bleue.

Mme TCHELEKIAN : Pas dans la nôtre.

M. AMARO : Tout à l'heure, voyez, il y a eu beaucoup de temps pris sur la cause animale et c'est très bien et il faut le faire, mais pourquoi on ne prend pas autant de temps pour la petite enfance. Il s'agit de nos enfants pennois, il s'agit quand même de petits qui sont accueillis dans des structures qui ne répondent pas aux exigences et au cahier des charges. Il y a quand même la presse qui dénonce ces sujets-là et je rejoins Mme MELCHIONNE-DELAVEAU, on est déstabilisés par le fait de rejeter à chaque fois et de dire on verra plus tard.

Mme TCHELEKIAN : Ce n'est pas vrai puisque j'ai répondu au mois de juin. Je ne peux pas laisser dire que ce n'était pas factuel parce que c'était quand même le rapport annuel de je ne sais combien de pages avec des tableaux et des chiffres. Donc c'était complètement factuel. Et je ne peux pas laisser dire non plus que ce qui s'est passé le jour de la rentrée vient en contradiction de ce qui a été dit avant. C'était un problème de salaire, qui a été réglé grâce à l'intervention de la Ville et c'est tout. Cela n'a rien à voir avec l'accueil des enfants ou le fait que les parents soient contents. Le lieu pour en parler, ce sera la Commission consultative.

M. AMARO : Elle sera ouverte au public et le compte-rendu sera transmis ?

Mme TCHELEKIAN : Tu sais bien que ce n'est pas ouvert au public, ce n'est pas nouveau, c'est légal. Après on pourra leur en parler, il n'y a aucun souci.

M. AMARO : Voilà pourquoi on recule...

Mme TCHELEKIAN : C'est ton avis.

M. LEONETTI : Merci Caroline. Il n'y a pas d'autres questions. Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

SPORTS

19 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES - MISE À JOUR DE LA LISTE DES UTILISATEURS EXONÉRÉS

M. LEONETTI : La 19, M. TONARELLI.

M. TONARELLI : Bonjour à tous. La 19, c'est la participation annuelle des clubs et associations utilisant des installations municipales, avec la mise à jour de la liste des utilisateurs exonérés que vous avez en annexe. Les tarifs sont inchangés : 69 € pour les associations qui utilisent moins de 10 heures par semaine et 114 € pour les associations utilisatrices des locaux plus de 10 heures par semaine.

M. LEONETTI : Des questions ?

Mme NICOLAI : Bonsoir. Nous approuvons tout à fait l'exonération des locations de salles pour les structures précitées. Et nous nous posons la question de savoir s'il y a aussi des CIQ qui bénéficient de cette exonération.

M. LEONETTI : Non, les CIQ ont droit à une salle pour leur Assemblée Générale et après c'est vrai qu'ils paient la deuxième location.

Mme NICOLAI : Est-ce que s'ils demandent, ils ont droit à des subventions ?

M. LEONETTI : Non, aucun CIQ. Le seul argent qu'ils font rentrer, ce n'est pas les membres adhérents. La première salle pour l'AG est gratuite. Généralement, ils la louent une fois pour faire une AG. Il y a seulement un ou deux CIQ qui font une manifestation après avec un repas ou autre, mais les CIQ ne sont pas subventionnés.

Mme NICOLAI : Merci.

M. LEONETTI : Je mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TWIRLING CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2025

M. LEONETTI : La 20.

M. TONARELLI : C'est l'attribution d'une subvention municipale au TWIRLING CLUB DES PENNES MIRABEAU de 4 500 € au titre de l'année 2025.

M. LEONETTI : Mme MELCHIONNE.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : La question est la même que pour Les Ailes de la PA. De combien était le montant de leur demande de subvention ?

M. TONARELLI : Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. LEONETTI : On vous le communiquera.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Merci.

M. LEONETTI : Je mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

21- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DE LA VOILERIE - EXERCICE 2025

M. LEONETTI : La 21.

M. TONARELLI : La 21 c'est une subvention pour le TENNIS CLUB DE LA VOILERIE de 800 € pour l'année 2025.

M. LEONETTI : Si c'est la même question, c'est moi qui vais répondre, Mme MELCHIONNE, pour les clubs de boules et les clubs de tennis, c'est vrai qu'ils ont la même subvention de 800 €, qu'ils n'avaient pas avant.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : On voudrait savoir combien ils avaient demandé.

M. TONARELLI : Ils font un dossier et c'est nous qui attribuons.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Ils ne demandent pas de montant ?

M. LEONETTI : Non. Je vous explique, ils montent un dossier et on donne à chaque club de boules ou de tennis 800 €.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Tous les clubs de boules de tous les quartiers ?

M. TONARELLI : Oui, tous les clubs de boules qui sont répertoriés sur la commune. Il y en a 6.

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Je ne comprends pas, j'ai vu passer des dossiers de demande de subvention où ils écrivent qu'ils veulent par exemple 800 € pour l'année pour leurs festivités. Donc s'ils ont un projet de 1 500 €, peu importe le projet ?

M. LEONETTI : S'ils ont un projet particulier, on pourra regarder, mais à ce jour, c'est 800 € et depuis 3-4 ans parce qu'auparavant, ils ne demandaient pas, ils s'autogérait. Après oui, s'ils ont un projet concret, on les aidera. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

22 – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES PENNES MIRABEAU

M. LEONETTI : La 22, c'est la subvention complémentaire pour le COS. C'est un ajout de 4 000 € à la suite d'une erreur pour son montant qui apparaissait en excédent et avait été comptabilisé par erreur. Pour rappel, les subventions votées en février sont de 46 042 € et de 27 775 € pour la participation au financement des chèques vacances. J'en profite pour féliciter l'ancienne équipe du COS et la nouvelle qui a repris le flambeau parce que comme vous avez pu le constater, depuis deux ans, ils ont fait de belles manifestations surtout à Noël, et tout au long de l'année avec des petites loteries. Donc je leur dis bravo. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

23 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

M. LEONETTI : La 23, c'est toujours la création des emplois permanents avec la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs suite à des réussites aux concours, des CDIations, des

recrutements, des nominations et des recrutements suite à un départ. Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

24 -DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES – 2025

M. LEONETTI : Et donc la dernière qui était hors ordre du jour, M. Grégory BOUCHET.

M. BOUCHET : Dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration des forêts communales, dispositif du Département, et suite à l'incendie du 8 juillet qui a fragilisé une partie du territoire et notamment le front rocheux du chemin du Thord, on a décidé de déposer une demande de subvention concernant le chemin du Thord, mais également deux autres fronts rocheux que vous avez dans la délibération. Cette consolidation des fronts rocheux sur parcelles communales, puisqu'il faut que ce soit une maîtrise d'ouvrage communale, a un coût réel de 104 426 € pour un montant subventionnable de 104 426 € et le Département peut nous subventionner jusqu'à 60%, donc on escompte une subvention de 62 655,60 €.

M. LEONETTI : Merci Greg. Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

QUESTION ORALE : INSTALLATION D'UN DATA CENTER SUR LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

M. MUSSO : J'ai envoyé une question orale, que je vais donc lire.

M. LEONETTI : C'est une question orale concernant le Data Center. M. MUSSO, je vais vous répondre la même chose...

M. MUSSO : Pour répondre, il faut que le lise la question, et après on verra.

M. LEONETTI : Je vais vous répondre la même chose que ce que j'ai dit tout à l'heure à M. AMARO. Le Data Center est prévu sur un site privé classé ICPE. Sur ce projet, je ne serais même pas en mesure de vous répondre sur les questions que vous posez concernant les nuisances sonores et autres. Par contre, je vous conseille, je vous invite à noter vos doléances sur le registre du Service Urbanisme. Il y aura bien sûr la présence d'un Commissaire enquêteur qui pourra répondre à vos questions. Les réponses aux questions que vous pouvez poser là vous seront apportées lors des deux réunions publiques. Il y aura la société qui sera présente et ils pourront répondre à vos questions.

M. MUSSO : Je constate que vous répondez avant même que j'aie posé la question. Il y a un délai pour pouvoir apporter une question orale en Conseil municipal, ce délai a été respecté. Vous devez d'une part l'enrôler et d'autre part me laisser la lire.

M. LEONETTI : Tout à fait, je prends l'initiative de vous répondre ce que je vous ai dit. Maintenant, si le mois prochain, M. le Maire veut vous en dire plus parce qu'il y aura eu la première réunion publique, on sera à même de vous en dire un peu plus. Il vous répondra peut-être, moi ce soir, c'est ma réponse à votre question orale.

M. MUSSO : D'accord, donc je vais poser la question puisque c'est la procédure. Je peux la poser ? Parce que c'est la réglementation. Donc merci d'avoir répondu avant même que je ne pose la question, mais je vais quand même poser la question. Donc effectivement la question orale a trait à l'installation d'un Data Center sur la commune des Pennes-Mirabeau. La question est la suivante : les membres d'opposition du Conseil municipal ont appris l'existence et l'état d'avancement du projet d'installation d'un Data Center sur notre territoire, à travers l'article paru dans La Provence du 17 février. Ce n'est donc pas par l'intermédiaire d'une communication municipale ni à travers une information ou un débat en Conseil que nous en avons eu connaissance. Ce défaut d'information des élus, combiné à l'absence renouvelée de toute démarche de concertation citoyenne sur un projet d'une telle ampleur interroge. Aussi, nous souhaitons obtenir des éclaircissements précis sur plusieurs points : quelles sont les nuisances potentielles ou avérées que ce projet est susceptible d'occasionner pour les habitants de la commune (en matière de nuisances sonores, environnementales, paysagères, etc.) ? Quelles problématiques techniques, financières, juridiques, environnementales ont d'ores et déjà été identifiées dans la mise en œuvre de ce projet ? Quelles solutions concrètes ont été envisagées ou retenues afin de rendre ce projet réalisable tout en préservant la qualité de vie des Pennois et l'équilibre de notre territoire ? Nous vous remercions de bien vouloir apporter à l'ensemble du Conseil municipal les éléments de réponse et d'éclairage nécessaires sur ce dossier.

Alors pourquoi nous avons décidé de poser cette question ? Parce que c'est par voie de presse, je viens de le dire, que nous avons appris que, d'une part, le terrain était vendu, que le permis était déposé, que le Maire y est favorable, et que le Maire de Saint Victoret, commune limitrophe à ce projet, n'est pas consulté. Ce mode de fonctionnement ne favorise pas l'acceptation et cela crée un climat de suspicion. On part donc sur de mauvaises bases, d'autant que comme vous l'avez rappelé tout à l'heure en réponse, il s'agit d'un projet ICPE qui donc présente plusieurs risques. Et des risques, il y en a pas mal, on peut citer quelques exemples : à proximité à Marseille, on a vu les risques de forte consommation électrique et sur l'emplacement où il est prévu de faire le projet, il y a de nombreuses coupures électriques à constater, et c'est ce que les riverains nous font remonter. À Pantin, où un projet a vu le jour, les riverains se plaignent de nuisances sonores. À Bouc-Bel-Air, par exemple, le maire a émis des réserves et appelle à beaucoup de transparence. Est-ce que la Collectivité s'est rapprochée de la mairie de Bouc-Bel-Air pour savoir ce qu'il en était ?

Donc effectivement, comme vous l'avez dit, un appel à tout le monde à venir le 1^{er} octobre puisqu'il va y avoir une réunion publique. Sachant que quand cette question est partie c'était donc lundi, et la concertation publique a été mise sur les réseaux lundi. Nous l'avons déjà bien évidemment effectivement téléchargée pour la consulter, puisqu'il y a quand même 90 pièces et certaines font plus de 90 pages. Je me permettrai juste de répondre à M. AMARO qui me targuait de connaître ce projet puisqu'il avait été sorti il y a trois ans. Je suis désolé, d'une part je n'ai rien signé contrairement à ce que vous avez dit. Si, vous avez dit que j'avais signé des documents et après vous avez parlé de M. LEONETTI. Donc, pour bien clarifier les choses, je n'ai strictement rien signé là-dessus. Et quand le Maire est informé d'une chose, il en parle à tout ou partie à ses conseillers municipaux. Donc pour ce projet qui a trois ans, je ne sais pas si c'est le même que celui d'aujourd'hui, c'est une idée qui était venue, en aucun cas...

M. AMARO : Donc ne dites pas que vous n'étiez pas au courant.

M. MUSSO : C'était une idée, on ne sait pas où et quand. On n'est pas aujourd'hui pour ou contre un projet de Data Center. Il faut savoir où il s'implante et ce que cela va impacter, aussi bien en termes de risques qu'en termes de bénéfices pour la population. C'est l'objet effectivement de l'enquête publique. Aujourd'hui, on pose cette question, pourquoi ? Tout simplement parce que sinon on ne serait pas au courant. Parce que seules les personnes qui ont lu la presse sont informées qu'il y a ceci ici aujourd'hui. Je vous défie...

M. LEONETTI : C'est faux !

Mme MELCHIONNE-DELAVEAU : Je n'ai pas compris la question que vous posez.

M. MUSSO : Je complète si vous voulez bien.

M. LEONETTI : On va laisser terminer M. MUSSO et puis je vais prendre la parole.

M. MUSSO : Je termine, si on n'avait pas soulevé cette question, qui aujourd'hui serait réellement au courant de ce projet ? Qui serait aujourd'hui au courant qu'il y a une réunion publique le 1^{er} octobre et le 10 décembre ? Je vous défie d'aller sur le site de la Ville et sur l'application de la Ville et de sortir rapidement cette information. Donc nous ce qu'on soulève aujourd'hui, c'est le dysfonctionnement qu'il y a sur un tel projet d'envergure et impactant, et qui passe sous les radars, de façon peut être volontaire. Et comme nous ne sommes pas dans cette démarche-là, c'est pour cela que posons la question ce soir.

M. AMARO : M. MUSSO, je n'ai pas de honte à le dire, je suis d'accord avec M. BOUCHET. On ne comprend pas votre position. C'est-à-dire que quand vous parlez d'opacité et de problématique de compréhension sur la position de M. MUSSO, les Pennois attendent juste de la clarté. Sur les finances, ça fait des années, M. MUSSO, qu'on vous dit qu'on n'a pas de plan pluriannuel, qu'on n'a pas de visibilité et que c'est caché. Je vois qu'aujourd'hui, ça vous pose problème. Et vous avez raison. Mais c'est la manière dont vous avez fonctionné pendant cinq ans, jusqu'à ce que, par ego, vous ayez pris la décision de quitter la majorité. Ça, c'est votre tambouille, mais il ne faut pas brouiller les pistes auprès de la population. Le Data Center, ça fait trois ans que la Municipalité travaille dessus : ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Maire. Vous en tant qu'Adjoint aux Finances, vous étiez à la tête de la gestion de l'équilibre de la ZAC des Sybilles qui est en train de se construire. Vous étiez à la tête du suivi de l'équilibre de la vente et de l'achat du foncier.

Alors deux possibilités : soit vous n'étiez pas au courant parce que M. le Maire ne vous tenait au courant de rien et dans ce cas, il aurait fallu démissionner il y a quatre ans puisque vous n'étiez au courant de rien en tant qu'Adjoint aux Finances. Mais comment on fait des budgets si vous n'avez pas le suivi ? Soit, c'est comme sur l'éclairage nocturne ou autre, vous changez de position parce qu'aujourd'hui, vous avez une échéance à justifier dans les mois qui viennent. Juste, il faut de la clarté. La majorité était au courant, peut-être pas tous les élus parce qu'on connaît le fonctionnement de la majorité, mais l'Adjoint aux Finances était forcément au courant, ou alors il fallait démissionner.

Et deuxième chose, toutes les questions que vous posez là, vous avez entièrement raison de les poser. Pourquoi quand vous avez été mis au courant qu'il y avait des projets et qu'il y avait des questionnements sur la possibilité d'installer un Data Center, pourquoi il y a trois ans dès que ce sujet a été mis sur la table, vous n'avez pas enclenché – parce que vous étiez aussi Adjoint à la Démocratie participative – une mécanique pour aller consulter la population et leur dire « nous envisageons d'installer un Data Center. Que pensez-vous de ce projet-là, avantages et inconvénients » ? Vous ne l'avez pas fait. Donc je rejoins totalement M. BOUCHET. Après, la population fera son choix, nous encore une fois, on n'est pas là pour vous convaincre. Mais je pense qu'il faut de la clarté et les seuls qui n'étaient pas au courant, sûrement beaucoup d'élus de la majorité, ça c'est certain, mais l'Adjoint aux Finances était forcément au courant. Et tous les élus qui participent à la majorité, nous l'avons appris dans la presse au mois de mars. Mais vous étiez au courant ou alors c'est que vous ne pilotiez pas la ZAC des Sybilles. Et ça serait inquiétant parce que ça veut dire que c'est M. le Maire qui gérât tout de A à Z sans tenir au courant son Adjoint aux Finances. Ce qui serait dingue.

M. MUSSO : Vous ne savez pas comment les choses se gèrent en interne et notamment par rapport à la ZAC des Sybilles. Vous vous permettez de juger un fonctionnement que vous ne connaissez pas. Par contre, je peux vous garantir que sur ce projet-là, cette idée, s'il y avait eu concrétisation, alors à ce moment-là, je serais intervenu pour qu'il y ait une démarche participative consultative et de concertation. Donc le projet est arrivé puisque je vous rappelle

que le terrain a été vendu et qu'un permis suite à ça a été déposé. Donc on est déjà sortis de la ZAC des Sybilles.

M. LEONETTI : Vous le saviez très bien, M. MUSSO. C'est trop facile de dire maintenant que vous n'étiez pas au courant du projet de Data Center. Pour rappel, c'est vrai que vous étiez aux Finances, et je pense que vous avez signé des bons de déplacement quand on est montés à Paris pour avoir des renseignements. Et vous saviez très bien pourquoi on montait. Donc c'est facile maintenant d'aller dire que vous n'étiez pas au courant du Data Center. Mais c'est normal, c'est comme la Poste ou autre, c'est de bonne guerre, on est en période électorale. Moi je dis qu'il faut savoir dire les choses. C'est comme dire que je n'ai pas de parole, c'est la même chose. Moi je vous répète, vous étiez aux finances, on s'est déplacés avec M. le Maire et d'autres personnes. Il y a eu des bons, ils ont été signés. On en avait parlé en réunion, vous le savez très bien. Donc maintenant aller dire « je n'étais pas au courant, je l'ai appris par la presse », c'est petit.

M. MUSSO : C'est quand même hallucinant ce que vous êtes en train de dire. Vous voulez dire qu'en signant un bon d'un TGV pour aller à Paris, je serais au courant de l'objet...

M. LEONETTI : Donc vous signez des bons sans vous renseigner. Je vais comme ça à Paris et vous ne savez pas ce que je vais faire. Vous ne demandez pas et vous ne vous renseignez pas ?

M. MUSSO : J'ai signé des bons pour aller au restaurant, M. LEONETTI, est-ce que je me suis renseigné pour savoir avec qui vous mangiez ? C'est n'importe quoi !

M. BOUCHET : M. MUSSO, pour conclure, vous parlez de non-information, on est tous d'accord aujourd'hui, M. AMARO le dit et là je le rejoins, c'est très rare aussi, il y a trois ans, on en avait fait écho. Vous le saviez. Mais je ne comprends pas votre question aujourd'hui : à quoi sert une enquête publique qui va durer trois mois sur un projet privé ? Où le Maire est sollicité, pas seulement celui des Pennes-Mirabeau. Tous les maires sont sollicités sur des projets privés. Là, c'est un investissement pour la société de plusieurs millions d'euros. Donc à un moment donné, on n'est pas dans l'obligation de vous informer de ce projet-là, par contre, il y a une obligation d'enquête publique pendant trois mois où vous avez tout le loisir de poser toutes les questions. Que ce soit au commissaire enquêteur quand il est présent à l'Urbanisme, parce que faites attention, vous ne pouvez pas poser des questions écrites s'il n'est pas là. Ou par internet comme l'a dit M. AMARO.

Donc si vous voulez faire un débat avec les Pennois, il y a des réunions publiques, il y a une enquête publique. Vous n'avez pas besoin d'en faire une avant. Vous avez été informé depuis le 22 septembre, c'est mis en ligne sur le site de la Ville, alors peut-être que c'est trop bas, peut-être que c'est trop haut, mais il n'y a aucun loup ou aucune chose qui est mise sous le tapis. C'est juste qu'à un moment donné, il y a un projet privé avec des millions d'euros concernant un dossier sérieux qui nécessite une enquête publique de trois mois pour soulever toutes les questions et les nuisances que peuvent peut-être apporter un Data Center, qui aujourd'hui n'est plus le Data Center de 1964 – date du premier Data Center – ni celui de 1996, le premier fait par la société en France. Donc je vous pose la question, à quoi sert l'enquête publique pendant trois mois ?

M. MUSSO : On comprend que votre volonté, c'est de ne pas informer la population.

M. BOUCHET : Absolument pas. Là vous dites n'importe quoi !

M. MUSSO : Donc on était tous au courant depuis trois ans qu'il y avait un Data Center qui allait s'implanter à cet endroit-là ? M. le Maire a eu écho effectivement de la volonté d'une entreprise d'installer un Data Center sur la collectivité. C'est la seule information que j'avais. Je vous

interdis de dire que je savais qu'il y avait un projet et encore moins à l'endroit où il allait s'implanter. Par contre, votre démarche, c'est effectivement de tout valider en amont, le permis est en cours d'instruction et c'est après qu'on lance l'enquête publique : M. BOUCHET, elle est obligatoire.

M. BOUCHET : Oui, donc quel est l'intérêt ?

M. MUSSO : D'informer en amont pour solliciter les personnes et savoir ce qu'elles pensent du projet.

M. BOUCHET : Ça, c'est votre choix à vous.

M. MUSSO : Pour un projet d'une telle envergure, on informe. La façon de procéder aujourd'hui crée un climat de suspicion et de défiance envers ce projet-là. Je ne dis pas qu'il est bien ou pas, c'est la méthode que je reproche.

M. BOUCHET : M. MUSSO, je n'accepte pas ces mots, suspicion et défiance, aujourd'hui, les Pennois sont informés. Ils ont tout le loisir de venir à la réunion publique du 1^{er} octobre et à celle du 10 décembre pour poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Il y aura tous les partenaires, toutes les personnes qui vont participer à ce projet et même le commissaire enquêteur.

M. MUSSO : De quelle manière avez-vous annoncé à la population qu'il y avait une enquête publique ?

M. BOUCHET : Par le site internet de la Ville et par la presse. Et alors ça vous dérange en quoi ? C'est un outil de communication comme un autre.

M. LEONETTI : Et c'est une communication de la Préfecture. La Mairie n'est pas maître d'ouvrage, c'est la Préfecture.

M. BOUCHET : je vais même compléter l'information, j'ai été le premier à être contacté par une société de Data Center. Et j'en ai informé M. le Maire parce que ce sont des projets qui dépassent en fait la Mairie, on est sur un projet d'État. Donc à partir de là, il y a trois mois d'enquête publique. Toutes les questions seront posées, il y aura une décision du commissaire enquêteur et ensuite on verra.

M. LEONETTI : C'est ce que je voulais dire. Je vous laisse la parole après, M. FUSONE. Je rejoins Greg sur ce qu'il a dit, après il faut attendre le résultat du commissaire enquêteur. Parce que s'il donne un avis défavorable, on verra à ce moment-là. M. FUSONE.

M. FUSONE : Et bien écoutez, moi je suis plutôt content. On avance et ça, ça fait plaisir. Il va y avoir une enquête publique, on va voir les bénéfices, les risques, on va même consulter les Pennois. Moi j'aurais aimé qu'on le fasse aussi quand vous avez voulu faire ce projet de Centre pour délinquants parce que là, vous n'aviez pas consulté les Pennois, il y avait eu un vote, vous les aviez mis devant le fait accompli. Projet heureusement rejeté. Donc moi je voulais juste dire que je suis content, on va consulter les Pennois, donc on avance et c'est bien.

M. LEONETTI : Merci M. FUSONE. M. AMARO, une dernière question ?

M. AMARO : Le Conseil est clôturé ? On avait une demande pour le Groupe Ensemble pour les Pennes-Mirabeau. Je pense que vous l'accepterez. La commune a subi le décès d'une agente récemment, Sandrine, qui était connue par toute la population. On aurait aimé lui dédier le Conseil avec une minute de silence si vous êtes d'accord.

M. LEONETTI : Ce n'est pas que je ne le souhaite pas, parce que je connaissais très bien Sandrine depuis très longtemps. Mais il aurait fallu peut-être avant en parler à la famille et lui demander son avis. Par contre, je vous invite lundi à 14h30 à venir le plus nombreux possible à l'église de la Gavotte. Je pense que la famille a besoin de ça. Ce n'est pas que je ne veux pas, mais je pense qu'il aurait fallu y penser avant et appeler la famille, même si ce n'est pas non plus le moment de les appeler dans ces moments-là. Il aurait fallu l'accord de la famille pour faire cette minute de silence. Mais je vous rejoins parce que vraiment, ça nous a tous touchés et surtout tout le personnel qui a pu travailler avec elle depuis longtemps. Donc encore une fois, je vous demande de venir très nombreux lundi 14h30 à l'église de La Gavotte. Merci et bonne soirée.

Séance levée à 20h30

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE